



# RAPPORT ESG 2023

Art 29 – Communication sur la prise  
en compte des enjeux ESG  
dans la politique d'investissement  
de Groupama Asset Management



**Groupama**  
ASSET MANAGEMENT

*Investir pour l'avenir*



## ● Introduction

- Edito
- Groupama AM, un investisseur engagé
- La stratégie RSE de Groupama AM
- Les moments forts de 2022
- La gouvernance ESG chez Groupama AM
- Charte : des engagements de Place
- Des moyens importants dédiés au déploiement de la stratégie ESG de Groupama AM
- La pédagogie, un levier pour améliorer la transparence de nos pratiques ESG auprès de nos clients

- 1 Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité
- 2 Une approche ESG fondée sur la double matérialité
- 3 L'offre durable de Groupama AM
- 4 Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM
- 5 Bilan de la politique RSE de Groupama AM

## Annexes



# ÉDITO



Mirela Agache-Durand,  
*Directrice Générale*

---

## S'ENGAGER POUR L'AVENIR

Tout aujourd'hui va dans le sens de la transparence : les réglementations européennes, SFDR et taxonomie, les demandes de nos clients institutionnels et particuliers. Nous devons être transparents sur nos politiques d'investissement ainsi que sur l'impact de nos choix d'investissement.

Investisseur de long terme, Groupama AM est une des premières sociétés de gestion à avoir pris en compte l'ESG dans sa gestion. Aujourd'hui, la gamme de fonds ESG représente 90% des encours de ses fonds ouverts. Le défi majeur est celui de la qualité de la donnée ESG.

En 2021, nous avons fait le choix de faire évoluer notre modèle de notation ESG propriétaire, avec pour objectif à moyen terme de nous appuyer sur les données reportées des entreprises, et d'être moins dépendants des agences de données externes. Cette décision est indispensable pour intégrer de manière efficace les critères ESG dans nos décisions d'investissement et pour rendre compte de nos impacts de manière pertinente à nos clients. Ainsi, nous consacrons dans ce rapport une partie dédiée à la mesure et à la quantification des impacts de nos investissements sur des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Pour atteindre cet objectif, une modification ambitieuse de la directive CSRD est nécessaire pour obliger les entreprises à publier une donnée harmonisée, fiable et régulière. Dans l'intervalle, les investisseurs doivent accroître leurs moyens humains et financiers pour contrôler la qualité de la donnée (souvent estimée) reçue par des fournisseurs externes.

Chez Groupama AM, le contrôle de ces données résulte d'une démarche transversale impliquant les équipes dédiées à l'ESG, l'équipe de Recherche, les gérants (qui peuvent en vérifier l'exactitude lors de leurs échanges avec les entreprises), les équipes du cadre de gestion (qui contrôlent les limites et l'utilisation de la donnée ESG dans les décisions d'investissement), l'équipe en charge du contrôle de la qualité de la donnée, les équipes reporting, IT... En un mot, l'ESG chez Groupama AM est l'affaire de tous !

Ce que conforte la formation de nos équipes, enjeu clé de la stratégie ESG. Ainsi, chacun de nos collaborateurs a suivi en moyenne 6,5 heures de formation ESG en 2022.

Cette impulsion n'a de sens que sur la durée et nos formations vont donc se poursuivre dans les années à venir. Nous avons établi un programme de formation ESG sur-mesure, avec l'aide des ressources humaines et tenant compte des besoins de chacune des équipes. Nous avons offert à l'ensemble de nos collaborateurs, quel que soit leur métier, un socle de 4 heures de formation ESG sur des éléments généraux puis des formations spécialisées pour les équipes les plus impliquées dans les projets ESG. Plus que jamais, l'ESG est au centre de notre culture d'entreprise.

Mirela Agache Durand  
Directrice Générale  
Groupama Asset Management



## **Groupama AM, un investisseur engagé**

### **Une gestion active et fondamentale guidée par une vision responsable de la finance**

Groupama Asset Management (Groupama AM), filiale de Groupama, s'est imposé comme l'un des principaux acteurs français de la gestion d'actifs.

**Engagé de longue date sur le terrain de l'investissement responsable**, Groupama AM affirme ainsi sa conviction qu'un émetteur est d'autant plus performant qu'il **intègre au cœur de sa stratégie de gestion, les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)**.

### **Investir pour l'avenir, notre raison d'être**

**Chez Groupama AM, notre conviction est que la finance participe à changer le monde et à construire celui de demain.**

Voilà pourquoi nos collaborateurs engagés, convaincus et experts, déploient jour après jour leur savoir-faire pour sélectionner et investir sur les entreprises qui construisent leur performance de manière durable.

Permettre à nos clients de faire ce choix d'avenir et leur garantir un investissement responsable et performant, telle est notre raison d'être.

## Groupama AM, pionnier de la finance durable



**77,3** milliards d'euros

d'actifs sous gestion prenant en compte des critères ESG

au 31/12/2022

sur

**93,5** milliards d'euros

d'actifs sous gestion

au 31/12/2022

**spainsif**

Membre du Spanish Sustainable Investment Forum



Présidence du comité investissement Responsable depuis mai 2015



Signataire fondateur des PRI Notation A+ sur notre politique d'intégration en 2021



Membre de l'Observatoire de la Responsabilité Sociale des Entreprises



Présidence de la commission Analyse extra-financière de La SFAF de 2014 à 2018



Membre de l'Institut de la Finance Durable



Membre du Forum pour l'investissement Responsable

## La stratégie RSE de Groupama AM

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE<sup>G</sup>) est l'intégration des **enjeux sociaux/sociétaux, environnementaux et économiques** aux activités et relations internes comme externes d'une entreprise.

La RSE s'inscrit dans la logique du Développement Durable comme défini dans le rapport Brundtland de 1987 :

Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.

Groupama AM s'inscrit pleinement dans cette vision et s'engage à **améliorer son impact** en agissant sur les trois piliers du développement durable.

A cette fin Groupama AM **s'investit au quotidien pour que ses activités limitent leurs impacts négatifs** sur son environnement direct et indirect.

Notre démarche repose sur trois idées fortes :



## Les moments forts de 2022

### Janvier

Extension de notre politique Énergies fossiles aux énergies fossiles non conventionnelles

### Février

Nouvelle politique de vote avec un objectif de vote à 100% des positions sur les fonds labellisé ISR qui permet +46% de vote en AG

### Juin

Intégration de l'empreinte biodiversité dans notre système de notation interne

Mise en production de la nouvelle méthodologie d'analyse et de l'outil Starcube

### Juillet

Création du fonds d'impact de dette privée

### Q3

Lancement d'un programme de formations ESG destiné à l'ensemble de nos collaborateurs

### Septembre

Projet de calcul des tous les indicateurs ESG agrégés par la Direction des Risques

### Q4

Série de 9 podcasts sur les fondamentaux de la finance durable

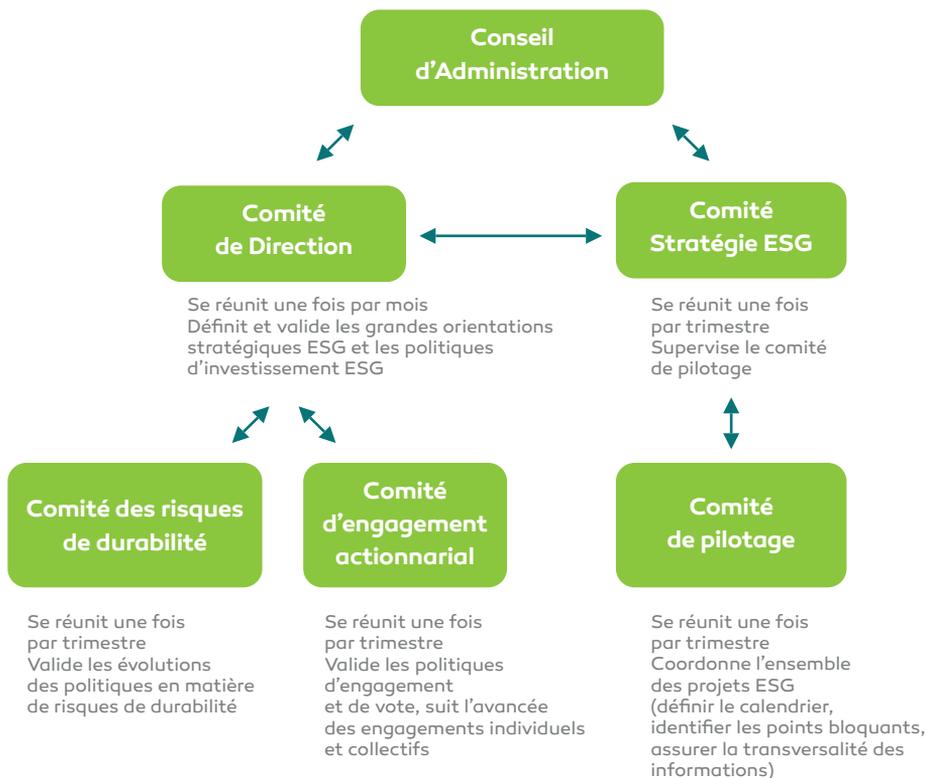
### Décembre

Renforcement de notre méthodologie dédiée au climat à de nouveaux secteurs et élargissement de son périmètre d'application

Réponse aux exigences réglementaires: annexes ESG des prospectus et EET

## La gouvernance ESG de Groupama AM

Les organes de direction du Groupe sont impliqués dans la définition, la déclinaison opérationnelle et le suivi de la stratégie ESG.



## Le Conseil d'administration

L'ESG est une des trois grandes orientations stratégiques de Groupama AM, avec le renouvellement de notre offre de produits et l'automatisation de nos processus internes, orientations qui sont validées en conseil d'administration. Ce dernier est ainsi partie prenante dans la détermination des grandes orientations stratégiques du Groupe relatives à l'ESG dont le climat et la biodiversité.

Les compétences de ses membres s'exercent à la fois dans la supervision du déploiement de la stratégie ESG-Climat de Groupama Assurances Mutuelles, sa maison mère, mais aussi de son implémentation concrète au sein des investissements de celle-ci. Une partie de ses membres participe au déploiement de la stratégie ESG-Climat de Groupama Assurances Mutuelles, et d'autres sont confrontés régulièrement aux enjeux de la finance durable en raison de leur rôle actif dans la gestion d'actifs.

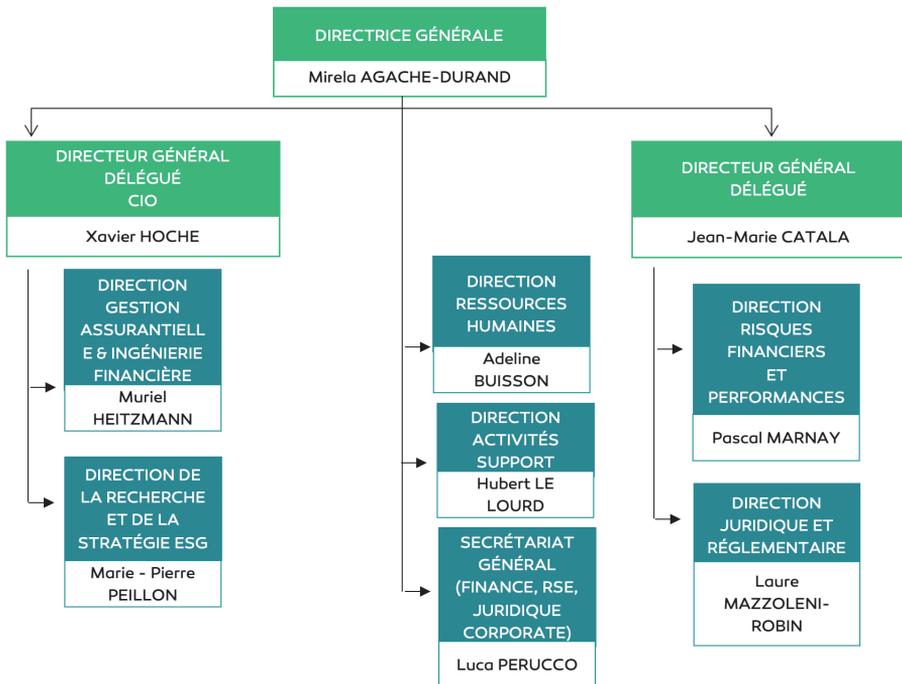
A ce titre, le conseil d'administration valide la politique de vote et la politique d'engagement de Groupama AM chaque année, ainsi que le rapport de vote. Il est donc informé des principales actions de vote et d'engagement menées par les équipes d'investissement et participe ainsi aux grandes orientations/principes de la politique d'engagement que Groupama AM met en œuvre lors de ses investissements.

## Le Comité de direction

Le Comité de direction valide les grandes orientations de la stratégie ESG du Groupe définies par le Comité Stratégie ESG et se réunit mensuellement pour s'assurer de leur mise en œuvre effective au sein des investissements. Tous les mois, un point est réalisé sur la mise en œuvre de cette stratégie par l'équipe en charge de la stratégie ESG. Parmi les sujets traités par le Comité de direction en 2022, la mise en place d'un programme de formation à la finance durable destiné à l'ensemble des collaborateurs, la définition de l'investissement durable<sup>G</sup> pour Groupama AM en réponse aux exigences réglementaires, l'établissement d'une politique sur les énergies fossiles non conventionnelles, la mise à disposition des moyens nécessaires à la production et à la publication des documents demandés par la réglementation européenne et française : production des reportings ESG, annexes ESG précontractuelles, annexes ESG périodiques, European ESG Template (EET)....

Une personnalité experte de l'ESG et de la durabilité est membre du comité de direction, Marie-Pierre Peillon, Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG. Outre la Directrice Générale qui préside le Comité Stratégie ESG et le Comité d'engagement actionnarial, plusieurs membres du Comité de direction sont également impliqués sur ces enjeux depuis de nombreuses années, comme le Directeur des Gestions, responsable de la bonne application des politiques d'investissements ESG au sein des gestions, le Directeur des Risques qui préside le Comité des risques de durabilité<sup>6</sup>, la Directrice Juridique et Réglementaire, en charge de l'application des évolutions réglementaires, y compris celles liées à la finance durable, ou encore le Directeur des Activités Support qui supervise les équipes IT, reportings et le suivi de la qualité de la donnée ESG.

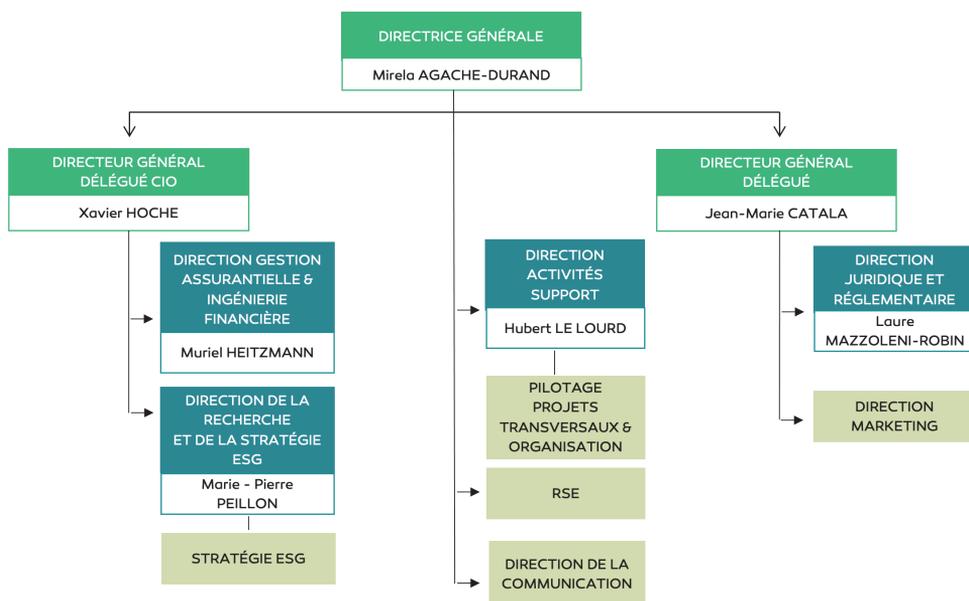
### Organigramme du Comité de direction



## Le Comité Stratégie ESG

Le Comité Stratégie ESG propose les grandes orientations de la stratégie ESG, qui sont validées par le Comité de Direction. Présidé par la Direction Générale, il se réunit une fois par trimestre et est composé de certains membres du Comité de Direction ainsi que du Directeur Marketing et du Directeur RSE. Un suivi de tous les chantiers ESG établis en début d'année est réalisé de manière à suivre finement le déploiement de ceux-ci.

### Organigramme du Comité Stratégie ESG



## La Stratégie ESG

2018

Création d'une direction de la stratégie ESG

2022

Renforcement de l'équipe avec 2 nouvelles arrivées

### Une équipe dédiée à l'intégration ESG

L'équipe Stratégie ESG, sous la responsabilité de la Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG a été renforcée pour répondre aux enjeux importants sur l'ESG ainsi qu'aux ambitions de Groupama AM.

Elle est composée d'une Responsable de la Stratégie ESG, d'une Experte ESG en charge de l'application de la réglementation finance durable et de l'accompagnement des équipes dans l'évolution de l'offre ESG et enfin d'une Chargée de mission Engagement et Gouvernance, responsable de l'évolution et de l'application des politiques de vote, d'engagement, ainsi que du suivi des risques de durabilité. En fonction des grandes orientations de la stratégie ESG définie en Comité de direction, cette équipe a la charge de sa déclinaison opérationnelle.

### Une équipe de Recherche intégrée

L'équipe interne de Recherche, composée de 11 analystes, a la charge de :

- L'analyse financière et ESG des émetteurs sur les différents secteurs couverts ;
- L'enrichissement des méthodologies d'analyse fondamentale pour y intégrer les risques et les opportunités ESG ;
- La production d'analyses à destination des gérants de portefeuille.

Une équipe dédiée de trois économistes intègre également les thèmes ESG dans l'analyse et l'évaluation du risque pays.

2003

Création et développement d'une méthode d'analyse ESG propriétaire intégrant l'analyse financière et aboutissant à une recommandation unique

2016

Regroupement des métiers d'analystes financiers et ESG



**Aujourd'hui**

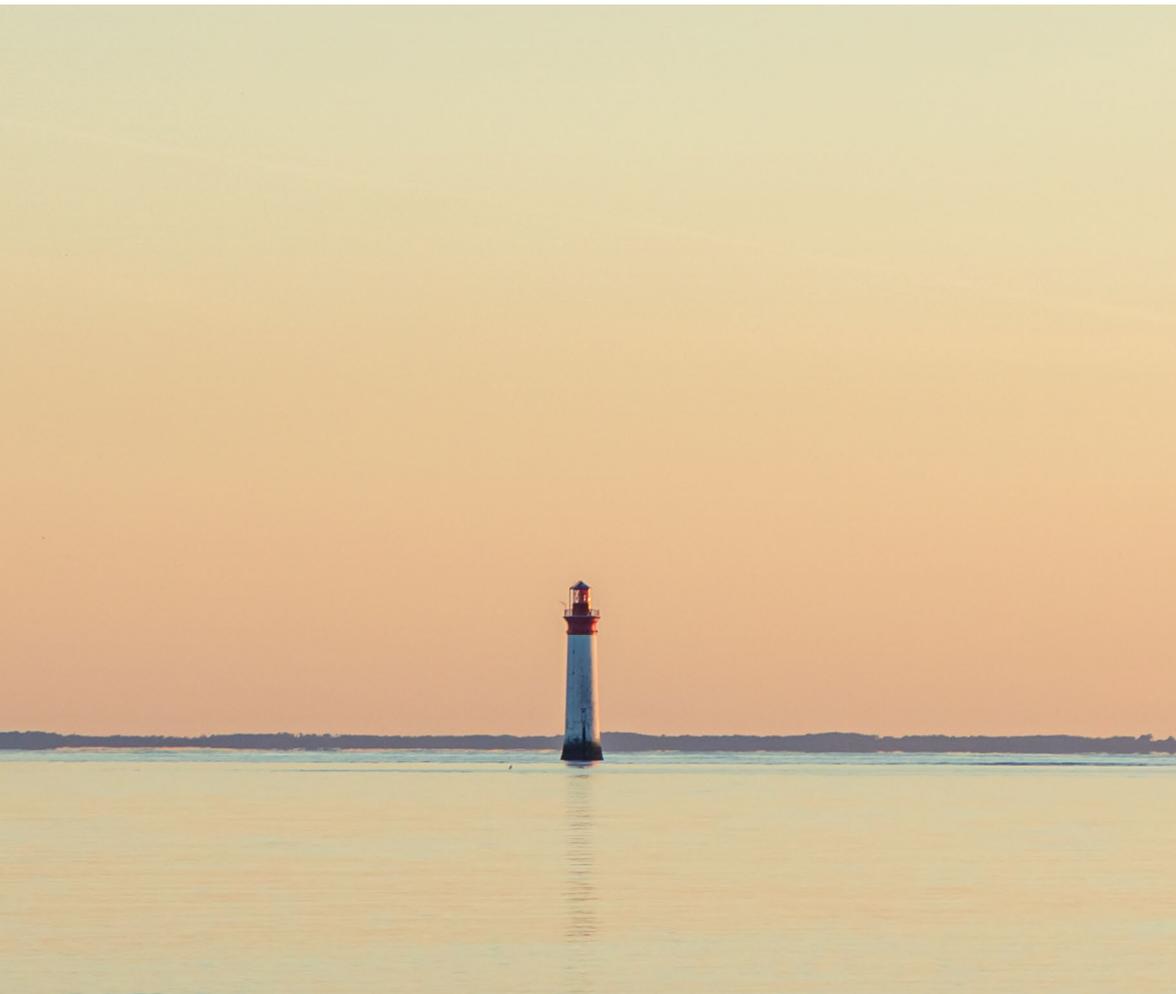
une équipe composée de 11 analystes et 3 économistes intégrant le financier et l'ESG dans leurs travaux

La méthodologie et l'intégration interne ESG n'ont cessé d'être renforcées, afin d'en faire une stratégie d'entreprise ancrée

## Comité de pilotage ESG

De nombreuses équipes de Groupama AM sont impliquées dans la réalisation des projets définis pour atteindre les objectifs de la stratégie ESG. La coordination de leurs actions est faite par l'équipe dédiée à l'intégration ESG lors du Comité de pilotage ESG, dont la fréquence est trimestrielle.

En 2022, les principaux chantiers proposés par le Comité Stratégie ESG et validés par le Comité de Direction ont été les suivants : l'offre ESG de demain, les formations ESG, la méthodologie et les outils ESG, la réglementation finance durable, le centre d'expertise ESG dédié aux entités de Groupama et la communication interne et externe.



## Feuille de route 2022

### ESG DEMAIN

*Équipes impliquées :*

*Recherche, Gestions, RSE, Stratégie ESG...*

Programme de labellisation des fonds

Mise en place d'une stratégie  
biodiversité

Suivi de nos actions d'engagement

### FORMATIONS ESG

*Équipes impliquées :*

*Stratégie ESG, Recherche*

Pour l'ensemble des collaborateurs :  
introduction à l'ESG, l'ESG  
chez Groupama AM

Pour les collaborateurs pertinents :  
la réglementation durable,  
les données ESG

### MÉTHODOLOGIE ESG

*Équipes impliquées :*

*Recherche, IT, Data Quality Management*

Nouvelle méthodologie ESG à partir de  
données brutes

Outil dédié au stockage des données  
ESG et au calcul des notes

## REGLEMENTATION FINANCE

### DURABLE

*Équipes impliquées :*

*IT, Reporting, Juristes, Stratégie ESG, cadre de  
gestion*

Indicateurs ESG

Mise en œuvre des exigences de  
reporting du niveau 2 de la réglemen-  
tation SFDR

Article 29

## CENTRE D'EXPERTISE ESG

*Équipes impliquées :*

*Stratégie ESG, Gestion assurantielle*

Accompagnement du groupe dans la  
mise en place de ses politiques ESG,  
incluant leur stratégie climat

## COMMUNICATION

*Équipes impliquées :*

*Stratégie ESG, Communication, RSE*

Newsletter

Ambassadeurs RSE

## Comité des risques de durabilité

Ce Comité, présidé par le Directeur des Risques, est composé de l'ensemble des Responsables des Gestions, de la Directrice de la Recherche et de la Stratégie ESG et des membres de l'équipe Stratégie ESG. Ce Comité est responsable de la mise à jour et du suivi des politiques d'investissement ESG que sont : la politique Energies fossiles (charbon et énergies fossiles non conventionnelles), la politique Armes controversées, les Grands risques ESG et la politique environnementale spécifique déployée pour les encours de Groupama (catégories Capital naturel) ainsi que le suivi des limites ESG dans les portefeuilles. Il se réunit tous les trimestres.

## Comité d'engagement actionnarial

Ce Comité se réunit deux fois par an. Il est présidé par la Directrice Générale de Groupama AM, et est composé de membres de l'équipe Stratégie ESG, du Responsable des Gestions actions et de l'équipe Overlay, en charge de l'implémentation opérationnelle de la politique de vote. Ce Comité assure une double mission : valider les orientations de la politique de vote et s'assurer de sa bonne implémentation, valider la politique d'engagement et suivre l'avancée des engagements individuels entre Groupama AM et les entreprises visées par une telle action.

---

## Politique de rémunération

L'entreprise privilégie une approche responsable de la gestion d'actifs, conciliant recherche de performances financières et respect des critères ESG dans l'analyse et les décisions d'investissement prises.

Groupama AM veille à ce que la politique de rémunération soit conforme à sa stratégie économique, ses objectifs, ses valeurs ainsi qu'à ses intérêts et à ceux des portefeuilles qu'elle gère et intègre les Risques en matière de durabilité qu'elle a identifiés et validés en Comité de Direction.

La politique est cohérente et promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, les règlements ou les documents constitutifs des portefeuilles que Groupama AM gère. (Principe énoncé au point 1, a), de l'annexe II de la Directive AIFM et au point 1, a) de l'article 14 ter de la Directive OPCVM). A ce titre, Groupama AM a notamment défini une politique interne de gestion des risques incluant la maîtrise des différents types de risques auxquels peut être confrontée la Société de Gestion.

En particulier, la politique de rémunération est compatible avec la prise en compte des Risques en matière de durabilité tels que définis par le Comité de Direction de Groupama AM et conformément à la politique Energies fossiles et à la politique des Grands risques ESG. Les risques d'investissement sont suivis par la Direction des Risques Financiers qui veille au respect des différentes limites d'investissement et au niveau des indicateurs quantitatifs rendement/risque, ceci en particulier par un dispositif d'alertes et par le Comité des Risques qui regroupe les responsables d'équipes de gestion et les dirigeants de la société de gestion.

Il est également tenu compte des restrictions liées à l'encadrement des Risques en matière de durabilité définis par Groupama AM (consistant, en fonction des types de gestion et de portefeuilles et mandats gérés, en une exclusion totale, une exclusion sous condition ou une autorisation devant être dûment justifiée et documentée).

Les critères de performance des équipes de Gestion intègrent les exigences de respect du cadre de gestion, et notamment ses aspects ESG (respect de la politique charbon, des contraintes liées aux Grands risques ESG et pour certains fonds, celles des labels ou des normes articles 8 et 9 SFDR).



## Charte : des engagements de Place

### Initiative



**PRI – Principles for Responsible Investment**

### Description de notre implication

Groupama AM a été un des signataires fondateurs des PRI en 2006 et participe aux travaux des PRI via différentes initiatives, notamment sur le Climate 100+.

### Impact opérationnel

Les PRI donnent accès aux investisseurs tels que Groupama AM à des travaux de réflexion sur l'implémentation des critères ESG dans leur politique d'investissement et leur permettent de renforcer leurs actions d'engagement grâce à des initiatives collaboratives telles que le Climate 100+.



**Association Française de Gestion (AFG)**

Groupama AM préside depuis 2015 la Commission « finance durable » et s'engage sur différentes thématiques telles que les labels, la réglementation de la finance durable, la gouvernance d'entreprise ou encore l'impact.

Participer aux différentes commissions de l'AFG permet à Groupama AM de promouvoir sa définition exigeante de l'ESG dans les organismes de Place et dans les relations avec les autorités de tutelle notamment lors de l'élaboration des réponses communes aux consultations réglementaires ou des recommandations pour la saison des votes.



**Institut de la finance durable (ex Finance for Tomorrow)**

Au sein de cette association portée par « Paris Europlace » pour promouvoir la finance durable, Groupama AM participe à différents travaux notamment sur la biodiversité et l'impact.

Participer aux groupes de travail sur les sujets tels que la biodiversité et l'impact permet de promouvoir la vision de Groupama AM sur ces enjeux et de renforcer son expertise grâce aux échanges avec les acteurs de la Place. Groupama AM publie également ses engagements sur le site de l'Observatoire de la finance durable.



**EFRAG**

Membre de la Project Force – European Sustainability Reporting Standards depuis septembre 2020 (saison 1) et juin 2021 (saison 2) pour travailler à la normalisation des données durables. Livrable sorti en 2022 : projet de normes européennes de reporting en matière de développement durable.

Le Project Force – European Sustainability Reporting Standards a permis de livrer en 2022 un projet de normes européennes de reporting en matière de développement durable. A terme, elles seront utilisées par les entreprises européennes afin de publier une information extra-financière nommée et comparable, utilisable par Groupama AM lors des décisions d'investissement via sa méthodologie ESG interne.

## Initiative



**FIR – Forum pour l'investissement responsable (SIF France)**

## Description de notre implication

Groupama AM est membre du FIR et participe à ce titre à différents groupes de travail en collaboration avec d'autres associations professionnelles à but non lucratif comme l'AFG ou l'ORSE afin de promouvoir l'ISR auprès des autorités publiques ou politiques, acteurs économiques ou parties prenantes. Groupama AM participe à la Commission Dialogue et Engagement.

## Impact opérationnel

A titre d'exemple, la participation à l'engagement collaboratif « Say on Climate » SBF 120 en 2022 auprès de 46 investisseurs a permis de communiquer aux entreprises les exigences communes en termes de stratégie climat, renforçant ainsi l'impact des votes de Groupama AM lors des votes en assemblée générale.



**Société Française des Analystes Financiers (SFAF)**

Groupama AM participe à la commission extra-financière.

Via sa participation à la commission extra-financière, Groupama AM intervient notamment dans les modules de formation du CESGA, diplôme d'analyse extra-financière, permettant ainsi de promouvoir l'utilisation de l'information ESG dans les décisions d'investissement en complément indispensable à l'analyse financière classique.



**ORSE**

Groupama AM contribue depuis 2002 aux travaux du Club Finance de l'ORSE et participe à l'édition de plusieurs guides relatifs à la promotion de l'ISR.

La structure permet à Groupama AM de bénéficier d'échanges et de veille avec les parties prenantes sous forme de groupe de travail/conférences permettant de promouvoir et soutenir les bonnes pratiques sur la RSE et le développement durable.



## Des moyens importants dédiés au déploiement de la stratégie ESG de Groupama AM

### Ressources humaines et financières

2021 **19 ETP** sur l'ESG  $\xrightarrow{+60\%}$  2022 **30 ETP** sur l'ESG

Ces ETPs comprennent les activités liées à :

- L'équipe Stratégie ESG
- La part de l'analyse relative à l'ESG réalisée par la Recherche
- La gestion de fonds ou mandats articles 8 ou 9 SFDR
- Les évolutions de l'offre durable
- La mise en œuvre de la politique de vote
- Le suivi des règles de gestion ESG
- La mise en œuvre de projets IT
- L'implémentation de la réglementation SFDR
- L'élaboration de réponses aux sollicitations de nos clients
- La communication ESG

2021 **2.1 M€**  $\xrightarrow{-9\%}$  2022 **2.3 M€**

de budget, incluant près de 400 000 € de coût d'acquisition de données ESG auprès de fournisseurs externes

Ce budget prend en compte les coûts suivants :

- Les fournisseurs de données ESG
- La recherche externe ESG
- Le recours à des consultants externes
- Les travaux de labélisation
- La participation aux initiatives de Place

La légère baisse du budget dédié à l'ESG s'explique par un recours moins important aux prestataires externes. En parallèle le nombre d'équivalents temps plein alloués à des projets ESG en interne a fortement augmenté (+60%).

Les développements réalisés dans le cadre des projets d'industrialisation de la donnée ESG et de la réponse aux exigences des réglementations européennes et nationales ont mobilisé un grand nombre de collaborateurs tout au long de l'année, expliquant la hausse des ETP entre 2021 et 2022.

### Chantier réglementaire

2022 a été une année charnière pour la mise en œuvre des actes délégués de SFDR, avec la production de nombreux documents : annexes ESG précontractuelles, annexes ESG aux rapports annuels et documents de transparence accessibles sur le site internet. Ce chantier a réuni l'ensemble des métiers concernés par la mise en œuvre des exigences réglementaires : Organisation et gestion de projet, Reporting, Cadre de Gestion, Services IT ou encore Service Data Quality Management. Une gouvernance projet a été mise en place pour suivre le bon déroulement et le déploiement des objectifs fixés pour chaque métier :

- Comité de Projet hebdomadaire
- Comité ESG dans un objectif d'information de tous les services concernés dans l'entreprise.

Ce projet a pu être mené à bien grâce à l'implication de l'ensemble des membres du Comité de Projet qui a porté les évolutions ESG auprès de ses équipes, veillé à leur bonne intégration, et suivi leur mise en œuvre de manière hebdomadaire.

### Chantier données ESG

L'organisation, la normalisation et la diffusion du flux d'information qu'exige la mise en place des exigences réglementaires représentent un enjeu technologique pour les acteurs financiers et donc pour Groupama AM. La quantité importante de données ESG attendues implique de disposer d'outils puissants pour leur intégration, leur traitement, leur contrôle, leur stockage, leur pilotage et leur mise à disposition en interne d'abord puis en externe auprès de nos clients.

Pour relever ce défi, nous avons fait évoluer nos outils pour améliorer la transmission de la donnée ESG et nous avons travaillé sur la qualité des indicateurs ESG agrégés par portefeuille pour ensuite faciliter leur transmission aux équipes les utilisant. Toutes ces évolutions ont là encore nécessité l'implication de nombreuses équipes qui sont montées en compétence sur l'ESG : Cadre de gestion, IT, Recherche, Data Management, Reporting... Par exemple, en 2022, nous avons fait le choix de centraliser le calcul de tous les indicateurs ESG agrégés dans l'outil de gestion SimCorpDimension®. Ces calculs sont réalisés et suivis par l'équipe Cadre de gestion et permettent ensuite d'alimenter les reportings mensuels, les annexes ESG des rapports annuels ou de répondre à des appels d'offre et des due diligence.

## Fenêtre 2023 : My Panorama ESG

→ ● 2023

*Pour faciliter le partage d'information entre les équipes de l'entreprise, nous avons développé en 2023 un outil My Panorama ESG qui permet d'accéder à l'ensemble des caractéristiques ESG des produits ainsi qu'aux indicateurs calculés comme la part d'investissement durable, le score ESG, les PAI<sup>G</sup>, la NEC (Net Environmental Contribution) ...<sup>G</sup>*

*Cet outil permet de rendre accessible les indicateurs ESG à un nombre de services plus important, ce qui est indispensable dans notre démarche d'intégration de l'ESG à tous les niveaux de l'entreprise.*

<sup>G</sup> Voir Glossaire

## Un programme de formation continue

En 2022 **1560** heures de formation ESG — Soit —> **6,5** heures de formation par salarié

Diffuser l'ESG dans tous les départements de Groupama AM par une politique de formation active est une des deux grandes orientations de notre stratégie ESG interne. En effet, nous sommes convaincus que la prise en compte de critères ESG sur une large partie de nos encours ainsi que le développement d'une offre durable ne sont possibles que par le renforcement d'une culture ESG commune, partagée par tous les collaborateurs. La formation des équipes est une des clés du succès de la transformation d'une société de gestion.

Cette année encore l'ensemble des collaborateurs de Groupama AM a bénéficié de plusieurs formations sur l'ESG. Deux formations généralistes ont été dispensées à tous les collaborateurs, la première pour revenir sur les termes clés de l'ESG et présenter les enjeux de la prise en compte de l'ESG dans nos investissements. La deuxième, qui portait sur la réglementation finance durable (SFDR, taxonomie, ...) visait à mettre à niveau tous les collaborateurs sur les exigences de la réglementation européenne, donner du contexte aux nombreux métiers qui ont été amenés à faire évoluer les indicateurs ESG, les outils, les reportings, les prospectus des fonds dans le cadre du chantier Réglementation finance durable .

Un socle de formation spécifique a été déployé auprès d'une cible plus concentrée qui travaille quotidiennement sur les sujets ESG afin de maîtriser les concepts clés et appréhender leurs implications sur des éléments financiers.

Ces formations ont permis de poser les fondations d'une culture commune sur l'ESG. En tant que société de gestion engagée sur les enjeux ESG, nous sommes convaincus que l'implication de l'ensemble de nos métiers est indispensable à l'atteinte de nos objectifs en matière de durabilité.

Ces formations se poursuivent en 2023.

En complément de ces formations réalisées par un prestataire externe, notre équipe Intégration ESG a délivré une formation plus pratique à l'ensemble des collaborateurs pour expliquer comment nous faisons de l'ESG chez Groupama AM.

Parallèlement de nouveaux collaborateurs ont passé et obtenu la certification CESGA qui témoigne de la crédibilité de notre démarche d'intégration de l'ESG au sein des équipes et particulièrement au sein des processus d'investissement et de l'analyse des émetteurs.

Date	Thèmes	Equipes	Nombre	Durée
Février-22	<b>Evolution de la politique de vote</b>	Gérants actions et équipe de Recherche	25	1h
Juillet-22	<b>EET</b>	Direction de la Communication, Direction du Développement et Direction Commerciale	20	1h
Septembre-22	<b>Qu'est-ce que l'ESG?</b>	L'ensemble des collaborateurs	215	2h
Novembre-22	<b>Règlementation finance durable</b>	Direction des Risques, Direction des Gestions, Direction de la Communication, Direction du Développement, Direction Commerciale, Direction Juridique et Réglementaire	115	2h
Courant 2022	<b>CESGA</b>	Préparation à l'examen de certification d'analyste ESG de l'EFFAS	4	114h
Courant 2022	<b>Fresque du climat</b>	Collaborateurs volontaires	100	4h

## Les ambassadeurs ESG

La diffusion de la culture et des pratiques ESG s'effectue également par l'intermédiaire des relais internes que sont nos « ambassadeurs ESG/RSE ». Une dizaine de collaborateurs ont été sélectionnés pour leur intérêt pour ces sujets mais aussi pour leur connaissance et leur position au sein de l'entreprise. Les ambassadeurs sont issus de métiers variés allant de la gestion de portefeuilles à la conformité en passant par l'expertise informatique ou le marketing produits. Positionnés à tous les niveaux hiérarchiques, ils sont sélectionnés pour leur implication sur les sujets ESG et leur capacité à fédérer leurs équipes respectives autour de ces sujets. Véritables référents, ils sont chargés d'un triple objectif :

- Identifier et mettre en œuvre des actions ESG ou RSE.
- Partager les bonnes pratiques avec les équipes impliquées sur des projets et réflexions ESG.
- Sensibiliser les collaborateurs aux enjeux ESG et à l'investissement durable.

## La Fresque du climat

La formation étant la première étape à tout projet de transformation et au passage à l'action, il nous a semblé naturel de former nos ambassadeurs ESG au fonctionnement du climat et à la compréhension de ses causes et de ses conséquences. Nous avons été séduits par le format ludique de la Fresque du Climat qui s'inscrit dans la continuité de nos actions de sensibilisation et de formation aux enjeux environnementaux auxquels nous faisons face, et avons choisi de former tous nos ambassadeurs ESG à la Fresque du Climat.

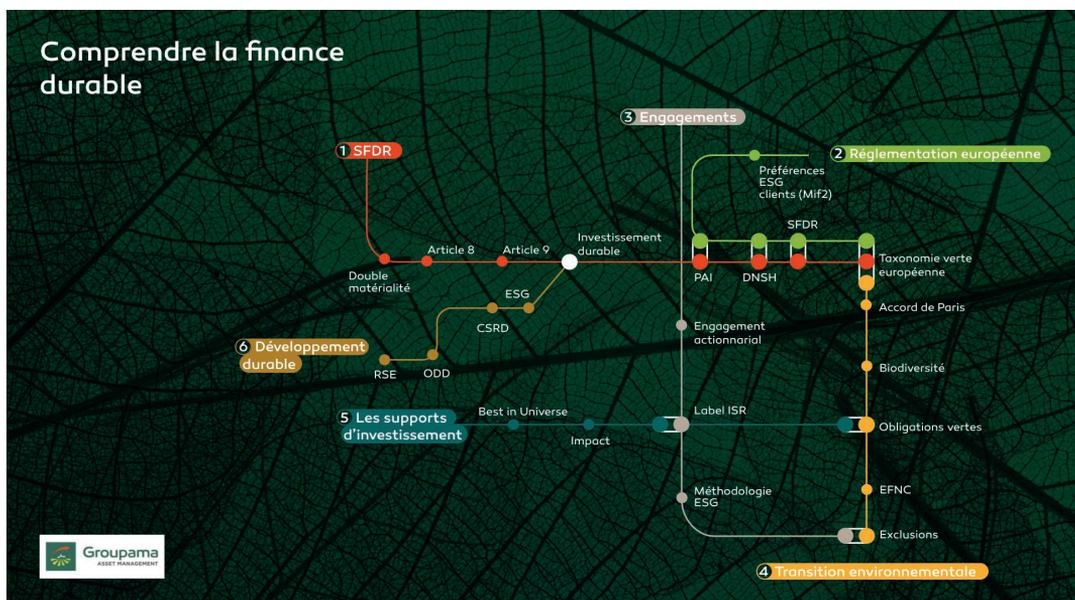
L'enjeu de ces ateliers est d'informer dans un premier temps les collaborateurs sur les enjeux du dérèglement climatique puis d'échanger sur la manière de passer à l'action individuellement et collectivement.

À la suite des retours très positifs des ambassadeurs, nous avons souhaité proposer cette expérience à d'autres collaborateurs. Pour ce faire, tous nos ambassadeurs ESG ont été formés à l'animation d'une Fresque du climat. Ils ont ainsi pu former à leur tour une centaine de collaborateurs Groupama AM.

## La pédagogie, un levier pour améliorer la transparence de nos pratiques ESG auprès de nos clients

L'amélioration de la transparence, en matière de prise en compte de critères ESG dans les politiques d'investissement, est nécessaire pour crédibiliser l'action des investisseurs en matière d'investissement responsable. Chez Groupama AM, nous sommes également convaincus que cette transparence doit s'accompagner d'actions pédagogiques auprès des investisseurs afin qu'ils puissent comprendre les enjeux de la finance durable et aient la capacité de faire des choix d'investissement éclairés. Cet axe pédagogique est un axe important de notre stratégie ESG et l'un des leviers sur lequel nous travaillons dans le cadre de notre politique Capital naturel.

C'est dans cette perspective que nous avons développé un outil pédagogique interactif et ludique, qui se présente sous la forme d'un plan de métro dont les lignes représentent un sujet de finance durable et les stations une notion clé que nous avons définie et illustrée avec des podcasts et vidéos en format court.



Groupama AM produit de nombreux documents pour informer ses clients sur le niveau de prise en compte des critères ESG dans la stratégie d'investissement de ses fonds. Sur le périmètre des fonds ouverts, la liste détaillée de ces publications est présentée dans le tableau ci-dessous.

Nature	Contenu	Diffusion	Fréquence
<b>Entité Groupama AM</b>			
Rapport de vote		Site internet	Annuelle
Rapport d'engagement		Site internet	Annuelle
Politique Energies fossiles		Site internet	-
Politique de vote et d'engagement		Site internet	Annuelle
Bilan engagement et votes		Site internet	Annuelle
Rapport sur les droits de vote aux assemblées générales		-	Annuelle
Méthodologie ESG		Site internet	-
<b>Fonds</b>			
Reporting		Site internet	Mensuelle
Inventaire		Site internet	Annuelle
Code de transparence		Site internet	Annuelle
Détail des votes (AG)		-	Annuelle
Rapport d'engagement		Site internet	Annuelle
Rapport Article 29		Site internet	Annuelle
Indicateurs ESG		Site internet	Annuelle
Document de transparence ESG (article 10 du règlement SFDR)		Site internet	-
Annexe ESG précontractuelle (Annexes II et III du règlement SFDR)		Site internet	-
Annexe ESG périodique (Annexes IV et V du règlement SFDR)		Site internet	Annuelle
<b>Communication</b>			
<i>Guide pédagogique de la finance durable</i>		<i>Site internet, livret</i>	
<i>Newsletter</i>		<i>Site internet</i>	
<i>Contenus pédagogiques (Podcasts, interviews, outils interactifs...)</i>		<i>Site internet, réseaux sociaux, chaînes d'information</i>	

Pour les fonds ouverts, l'ensemble des documents est publié sur notre site internet.

Pour les fonds dédiés et les mandats les documents réglementaires sont mis à disposition de nos clients.

- Introduction

## **1 Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité**

- Notre stratégie Capital naturel s'articule autour de cinq leviers d'actions
- Climat : notre stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris
- Biodiversité : notre stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

## 2 Une approche ESG fondée sur la double matérialité

## 3 L'offre durable de Groupama AM

## 4 Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM

## 5 Bilan de la politique RSE de Groupama AM

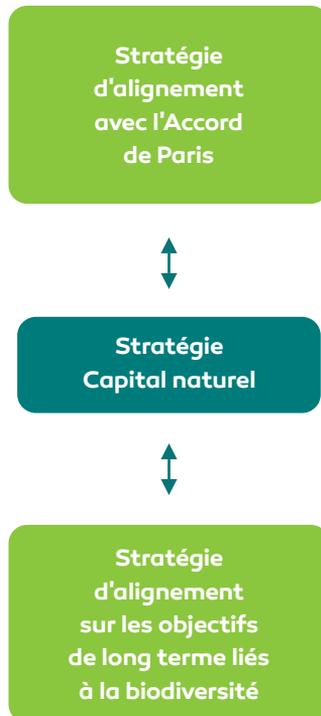
- Annexes

## Lien entre lutte contre le changement climatique et protection de la biodiversité

Les fortes interconnexions entre la biodiversité et le climat expliquent l'intégration de ces enjeux au sein de l'approche et de la politique ESG de GAM.

Le réchauffement climatique contribue massivement à l'érosion de la biodiversité (source GIEC). A l'inverse, les actions de préservation de la biodiversité permettent :

- D'atténuer les effets du réchauffement climatique et,
- D'agir en faveur de la résilience des écosystèmes face au réchauffement climatique



## Notre stratégie Capital naturel s'articule autour de cinq leviers d'actions

### 1 Mesurer nos impacts environnementaux

- 1.1 ● Mesurer le positionnement actuel de nos portefeuilles face à la transition écologique via la NEC et la part verte<sup>6</sup> (cf. partie V. Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM)
- 1.2 ● Mesurer notre performance climatique (cf. partie V. Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM)
- 1.3 ● Identifier nos expositions liées aux énergies fossiles (cf. partie V. Mesurer l'incidence investissements de Groupama AM)
- 1.4 ● Mesurer les dépendances de nos expositions à la biodiversité à travers l'outil ENCORE (cf. partie II. 3. Biodiversité : notre stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité)
- 1.5 ● Evaluer les impacts sur la biodiversité des entreprises dans lesquelles nous sommes investis afin d'analyser les contributions selon les secteurs (cf. partie II. 3. Biodiversité : notre stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité)

Dans le cadre de sa stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité, Groupama AM s'engage à publier annuellement des indicateurs d'empreinte biodiversité afin de suivre l'évolution des impacts de ses investissements.

## 2 Réduire les impacts environnementaux de nos portefeuilles en déployant des méthodologies d'analyse robustes et des politiques d'exclusion qui influent sur nos décisions d'investissement et nos produits

### 2.1 ● Prendre en compte les enjeux climat et biodiversité dans notre analyse ESG des entreprises et notre notation environnementale des Etats

→ Au niveau des entreprises, analyse du niveau de contribution de celles-ci à la transition écologique, à travers l'intégration des indicateurs suivants : la part verte, la NEC, l'intensité carbone<sup>G</sup>, l'indicateur d'alignement sur une trajectoire climatique<sup>G</sup> inférieure à 2°C et l'empreinte biodiversité.

### Fenêtre 2023 : Périmètre de la NEC → ● 2023

*Selon la NEC initiative, la méthodologie de plusieurs secteurs considérés comme à impact modéré sera développée prochainement. Dans ce contexte, le secteur des banques, représentant une part importante de nos encours, devrait être couvert par la NEC d'ici fin de l'année 2023.*



## Cas pratique d'analyse du secteur agro-alimentaire

En 2022, nous avons renforcé l'analyse de notre pilier « Capital naturel » à travers l'utilisation de l'empreinte biodiversité, le score de gestion de l'eau et le score de gestion des déchets, impactant des secteurs fortement concernés par les enjeux liés à la biodiversité comme le secteur agro-alimentaire.

Les acteurs de ce secteur doivent faire face à plusieurs problématiques qui répondent à des enjeux contradictoires : répondre à la demande alimentaire mondiale en fabriquant leurs produits de manière durable, tout en respectant leurs objectifs de rendements et de productivité.

En termes de capital naturel, plusieurs enjeux sont analysés sur ce secteur sur l'ensemble de la chaîne de valeur. En amont, l'analyse du sourcing en matières premières est essentielle pour identifier comment l'entreprise dialogue avec ses fournisseurs pour adopter des politiques limitant leurs impacts environnementaux comme la déforestation. En effet, les industriels de seconde transformation et distributeurs de la filière jouent un rôle important avec un pouvoir d'influence fort, permettant d'exiger un cahier des charges strict à leurs fournisseurs. Nous analysons également les actions concrètes mises en place par les entreprises du secteur et leur matérialité concernant la déforestation (certification RSPO<sup>1</sup>, initiatives communes) ou la gestion de l'eau. Sur ce dernier point, nous valorisons l'innovation, à la fois au niveau des produits et des processus industriels. Par exemple, certains acteurs introduisent des produits avec des recettes végétales ou innovent à travers des techniques de réduction de la consommation d'eau dans les usines.

Enfin, nous évaluons les actions menées par les entreprises pour favoriser l'économie circulaire. En effet, le packaging est un enjeu central pour le secteur avec un défi de collecte et de recyclage des déchets.

---

<sup>1</sup> RSPO = Roundtable on Sustainable Palm Oil. RSPO Certification - Roundtable on Sustainable Palm Oil (RSPO)

## 2.1 ●

→ Développement des catégories Capital naturel des émetteurs pour identifier les entreprises dont le modèle économique et le positionnement sont à risque face à la transition écologique

*En 2022, renforcement de la méthodologie des catégories Capital naturel avec une intégration systématique de l'intensité carbone pour faciliter le pilotage de l'objectif de réduction de l'intensité carbone sur notre gestion assurantielle et ainsi accroître la cohérence avec la liste des catégories Capital naturel et cet objectif.*

→ Au niveau des Etats, renforcement de la méthodologie d'analyse des Etats sur les enjeux climat et biodiversité en cohérence avec la méthodologie d'analyse des entreprises (cf. partie III. 2. B. Une analyse ESG des Etats)

### Climat

- Intensité carbone (kg par PIB PPA 2011)
- Part énergie bas carbone dans la consommation énergétique\*
- Température 2100
- Densité démographique

\*Seulement pour les pays développés

### Biodiversité

- Surfaces forestières
- Consommation d'engrais
- Urbanisation
- Epuisement des ressources naturelles

→ Sélection du PAI non obligatoire sur l'eau dans notre notation environnementale de manière à prendre en compte la plus forte dépendance de notre portefeuille à l'eau superficielle, afin de renforcer la prise en compte de ses enjeux dans notre notation ESG et ainsi dans nos décisions d'investissements.

## 2.2 ● Limiter les impacts sur le réchauffement climatique et réduire les pressions sur la biodiversité (qui se traduisent en risques de transition liés à la nature) à travers plusieurs outils

- Une politique charbon exigeante, mise en place en 2019 et régulièrement renforcée qui s'applique à l'ensemble de nos investissements.
- Des objectifs liés à la performance climatique pour nos fonds labellisés ISR : 49 fonds labellisés ISR intègrent un objectif de surperformance de cet indicateur climatique par rapport à leur univers ou indice de référence.
- Depuis 2022, Groupama AM a aligné sa stratégie d'investissement avec l'Accord de Paris pour sa gestion assurantielle (cf. partie II. 2. Climat : notre stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris)<sup>6</sup>.
- En 2023, Groupama AM a mis en œuvre une politique de non-réinvestissement des énergies fossiles non conventionnelles (cf. partie III. 1. B. Politique Energies fossiles), en raison des forts impacts environnementaux liés à l'eau, au climat, à la biodiversité et sur les communautés locales de ces combustibles et/ou de leurs techniques d'extraction.

## 2.3 ● Prendre en compte les enjeux environnementaux dans nos décisions d'investissement et nos produits :

- Intégration de politiques d'exclusion et de critères de sélection pour nos fonds articles 8 et 9 SFDR en fonction de notre notation ESG qui prend en compte les enjeux environnementaux (cf. partie IV. L'offre durable de Groupama AM)
- Association de règles de gestion strictes aux émetteurs identifiés en catégorie 2 et catégorie 3 de la liste des catégories Capital Naturel (cf. Tableau "Déclinaison des risques de durabilité dans nos gestions" sous partie IV. 2. Notre politique d'investissement ESG)

## 3 Financer les entreprises les mieux positionnées face aux enjeux environnementaux

### 3.1 ● Réorienter nos investissements vers des entreprises engagées

- Identification des entreprises qui représentent des opportunités d'investissement, à travers notre pilier prospectif « Evolution du business model » dans l'analyse environnementale de notre méthodologie interne de scoring
- Investissement dans des obligations vertes : à fin 2022, Groupama AM est investi dans 2,3 milliards d'euros d'obligations vertes. (cf. partie V. Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM)
- Aligner nos investissements sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité (cf. partie II. 3. Biodiversité : notre stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité)

## 4 Placer le capital naturel au centre de notre politique d'engagement

4.1 ● Renforcer notre politique de vote *avec des critères de vote exigeants sur les résolutions liées au climat portées par le management* – « Say On Climate » – *comme la mise en place d'une stratégie climat sur l'ensemble des émissions carbone de l'entreprise, y compris sur ses émissions indirectes*

4.2 ● Placer les enjeux Capital naturel au cœur de deux de nos axes prioritaires dans les dialogues et les actions d'engagement :

- Engagement auprès des entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité.
- Engagement auprès des entreprises pour accélérer la transformation de leur modèle d'affaires en réponse aux enjeux de la transition environnementale, notamment à travers notre soutien à l'engagement collectif Climate 100+.

## Fenêtre 2023 : Nouveaux engagements

► ● 2023

*En 2023, Groupama AM s'est engagé auprès de nouvelles parties prenantes*

### *Émetteur souverain*

*Pour la première fois, en tant que porteur obligataire de dette de l'Etat Italien, Groupama AM a rejoint l'initiative lancée par le Forum per la Finanza Sostenibile (FIR Italien) qui vise à questionner le gouvernement italien sur la transition climatique, au travers d'enjeux tels que les ressources en eau ou la protection de la biodiversité. Le Forum pour la finance durable (FFS), association à but non lucratif fondée en 2001, est la référence en Italie pour les investissements durables. L'initiative se concentre sur les politiques de l'Italie concernant certaines questions environnementales, sociales et de gouvernance dont les aspects sont également pertinents d'un point de vue économique et financier.*

### *Émetteurs les plus carbo intensifs*

*L'engagement préparé en 2022 et démarré en 2023 avec neuf entreprises des secteurs de l'énergie ou des matériaux relatif à l'exigence de leur stratégie Climat s'inscrit dans les lignes directrices de l'initiative Net Zero Asset Owner Alliance, rejointe par Groupama Assurances Mutuelles en 2022. Le détail de cet engagement est disponible dans la partie III une approche ESG fondée sur la double matérialité 3. Politique Engagement b. Engagement actionnarial avec les entreprises ciblées.*

## 5 Sensibiliser nos clients et nos collaborateurs au travers d'actions pédagogiques

### 5.1 ● Accompagner nos clients et mettre notre expertise à leur service pour définir leur stratégie Capital naturel :

- Adaptation de notre offre de fonds répondant aux exigences des articles 8 ou 9 de la réglementation SFDR.
- Définition d'une stratégie d'alignement des portefeuilles avec l'Accord de Paris et d'une stratégie Biodiversité pour Groupama.
- Réponses aux questions des clients et prospects sur les aspects environnementaux et ESG dans le cadre d'appels d'offre et due diligences.
- Renforcement de la pédagogie sur les sujets environnementaux à travers des podcasts, des vidéos ou la rédaction d'articles (cf. partie I. 8. La pédagogie, un levier pour améliorer la transparence de nos pratiques ESG auprès de nos clients).
- Mise en avant des enjeux environnementaux dans la production de nos reportings mensuels des fonds ouverts articles 8 et 9 SFDR avec la publication de l'intensité carbone, de la part verte et de la température implicite des portefeuilles.



## 5.2 ● Former et sensibiliser nos collaborateurs :

- Formation des collaborateurs afin d'intégrer les enjeux environnementaux et ESG au sein de tous les métiers de l'entreprise (cf. partie I. 7. B. Un programme de formation continue).
- Formations spécifiques de notre fournisseur de données sur les méthodologies de nos indicateurs environnementaux pour un panel de collaborateurs ciblé.
- Création d'un réseau d'ambassadeurs ESG/ RSE afin de renforcer notre culture interne ESG.
- Mise en place de la fresque du Climat pour l'ensemble de nos collaborateurs (cf. partie I. 7. B. Un programme de formation continue).
- Accompagnement de certains collaborateurs dans le processus de certification CESGA (cf. partie I. 7. B. Un programme de formation continue).



## **Climat : notre stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris**

### **Périmètre**

Notre stratégie d’alignement sur les objectifs de l’Accord de Paris couvre les investissements de notre gestion assurantielle. Cela représente 53,1 milliards d’euros, soit 55% de l’ensemble des encours de Groupama AM. Notre gestion assurantielle se caractérise par un horizon long terme et une approche “*buy and hold*” cohérente avec un objectif d’alignement à horizon 2030.

Conscient de sa responsabilité en tant qu’investisseur responsable, Groupama AM adopte une démarche progressive dans l’application de sa stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris. La définition de l’alignement d’une entreprise avec les objectifs des Accords de Paris est à ce jour un exercice perfectible, certaines classes d’actifs et zones géographiques ne bénéficient pas encore des cadres d’analyses et données nécessaires malgré l’évolution et l’amélioration des méthodologies et des approches scientifiques. Le périmètre d’application de notre stratégie d’alignement avec l’Accord de Paris sera donc amené à évoluer au fur et à mesure des évolutions méthodologiques et des données disponibles.

### **Méthodologie**

Depuis 2022, une stratégie a été mise en place au sein de notre gestion assurantielle pour le Groupe Groupama ; l’objectif étant de réduire de 50% l’intensité carbone (en tCO<sub>2</sub>eq / M€ de chiffre d’affaires) du portefeuille actions et obligations d’entreprises (hors États et hors UC ouvert) au niveau du périmètre Groupe, entre 2021 et fin 2029 (scope 1 + 2<sup>6</sup>).

A ce stade, cet objectif ne prend pas en compte le scope 3 car nous considérons que le taux de modélisation des données de scope 3 est important, engendrant une faible qualité de la donnée.

En 2022, les émissions du portefeuille ont baissé de 12,5% par rapport au niveau de fin 2021, passant de 149,1 tCO<sub>2</sub>e/M€ de chiffre d'affaires (CA) en 2022 à 170,8 tCO<sub>2</sub>e/M€ de CA fin 2021.

Cela représente un taux d'atteinte de 25% de l'objectif de réduction de 50% d'ici fin 2029.

Pour poursuivre cette réduction des émissions, une étude a été menée sur les leviers de décarbonation supplémentaires :

- L'évolution de la politique d'investissement (niveau rotation du portefeuille et de sélection des émetteurs à partir des filtres des catégories Capital naturel)
- L'évolution du niveau de décarbonation du portefeuille à fin 2021 (en analysant les émetteurs les plus contributeurs à l'intensité carbone scope 1-2 du portefeuille)
- Le scénario de décarbonation suivi par l'économie à horizon 2030

## Notre stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

### Périmètre

Groupama AM mesure ses impacts et dépendances sur tous ses investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises au 31/12/2022.

### Méthodologie

Groupama AM mesure ses impacts et dépendances

#### Les impacts les plus forts

Pour mesurer les impacts sur la biodiversité de nos investissements, nous utilisons l'indicateur d'empreinte biodiversité, la Corporate Biodiversity Footprint (CBF), développé par Iceberg DataLab. Cette mesure évalue l'impact annuel des activités des entreprises sur la biodiversité mondiale et locale. Cette évaluation est basée sur l'impact généré par les produits achetés ou vendus par les entreprises, calculé tout au long de leur chaîne de valeur. La CBF intègre quatre principales pressions sur la biodiversité : le changement climatique, la pollution atmosphérique causée par les émissions d'azote et de soufre atmosphérique, la pollution de l'eau douce causée par le rejet de composés toxiques dans l'environnement et le changement de l'utilisation des sols (occupation des sols, transformation des sols).

Les limites de la méthodologie de la CBF :

La méthodologie de la CBF est vouée à évoluer régulièrement selon les connaissances scientifiques. Néanmoins, à ce jour, plusieurs limites méthodologiques ont été identifiées telles que :

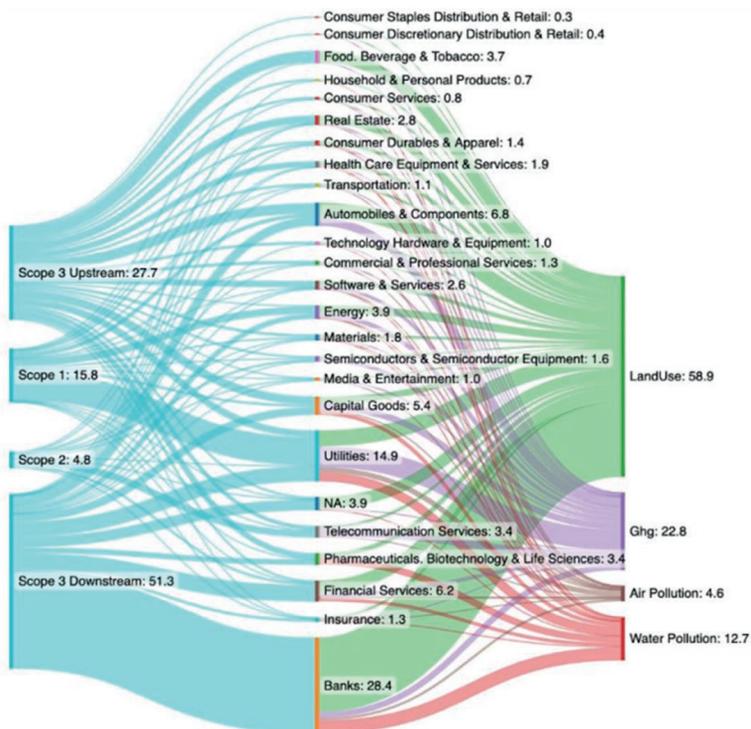
- La CBF ne couvre pas la pression liée aux espèces invasives et couvre principalement les impacts liés à la pollution de l'eau douce (pas marine).
- La CBF n'intègre pas les impacts positifs des entreprises (solutions basées sur la nature), soit les actions mises en place pour réduire, compenser et éviter certains impacts.
- La CBF est limitée par la disponibilité des données publiées par les entreprises, ce qui engendre un niveau de modélisation élevé pour l'empreinte de biodiversité de certaines entreprises.

L'intensité biodiversité moyenne du portefeuille de Groupama AM (en km<sup>2</sup>.MSA par million d'euros de capital employé) est de -0,23.

L'empreinte biodiversité est de -2,6 millions de km<sup>2</sup>.MSA, provenant pour 51% du scope 3 aval, 28% du scope 3 amont, 16% du scope 1 et le reste du scope 2. Les plus forts impacts de notre portefeuille s'exercent sur le changement d'utilisation des sols, suivi par les émissions de gaz à effet de serre.

Les secteurs de la banque, des services aux collectivités et de l'automobile sont les principaux contributeurs à la CBF, en raison principalement de leurs impacts liés au scope 3<sup>G</sup> aval. En effet, pour les banques, l'empreinte de biodiversité intègre les impacts liés à leurs portefeuilles.

Graphique représentant la répartition de nos impacts sur la biodiversité selon les scopes, les secteurs d'activité et les pressions



Source : Iceberg DataLab – calculs : Moonshot

**GHG** : Greenhouse Gas

**Scope 1** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.

**Scope 2** : Émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.

**Scope 3 upstream (amont)** : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à l'amont de la chaîne de valeur comme l'achat de produits et services, les déplacements professionnels et le transport de marchandises amont.

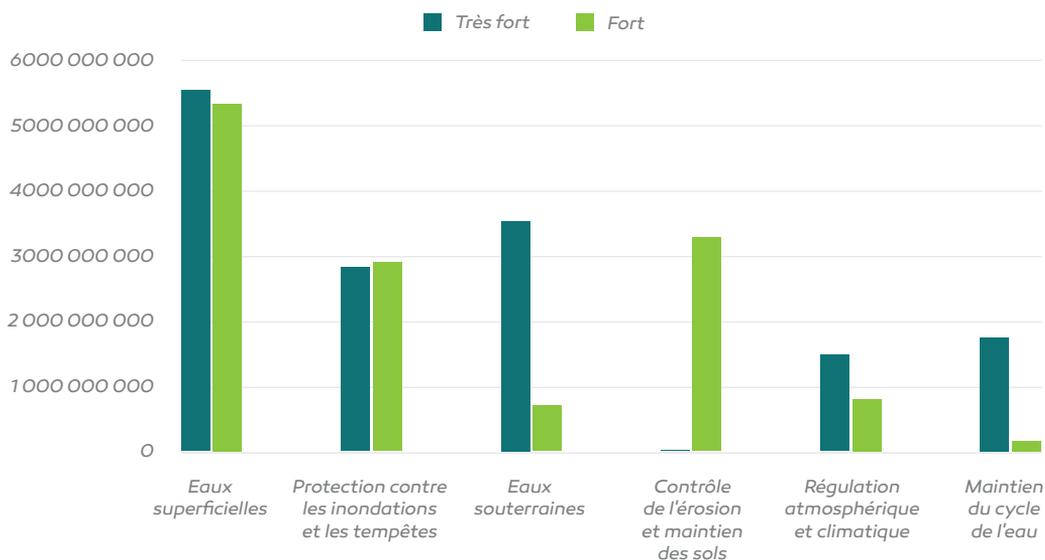
**Scope 3 downstream (aval)** : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à l'aval de la chaîne de valeur comme l'utilisation des produits vendus ou le transport de marchandises aval.

### → Les dépendances les plus fortes

Pour mesurer les dépendances de notre portefeuille, nous utilisons les données de l'outil ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) qui a été développé par la Natural Capital Finance Alliance en partenariat avec le Centre Mondial de Surveillance pour la Conservation de la Nature (UNEP-WCMC). Cet outil permet de mieux comprendre comment les entreprises de tous les secteurs de l'économie dépendent potentiellement de la nature et comment ces dépendances potentielles peuvent représenter un risque pour l'entreprise. Cette évaluation porte sur 21 services écosystémiques dont dépendent les processus de production de chacune des 167 sous-industries économiques.

La plus forte dépendance de notre portefeuille est celle de l'eau superficielle, qui représente 5,5 milliards d'actifs très fortement dépendants, associés principalement à la production d'énergie hydraulique, aux centrales nucléaires et thermiques et à la production d'aliments et de boissons transformés.

*Dépendances biodiversité les plus fortes du portefeuille de Groupama AM (en euros)*



Source : Moonshot

## Groupama AM agit pour réduire ses impacts et dépendances

Conscient de sa responsabilité dans la préservation de la biodiversité, Groupama AM met en place des actions afin de réduire ses impacts et dépendances identifiés sur son portefeuille :

- En intégrant la biodiversité dans la notation ESG (cf. partie II. 1. Notre stratégie Capital naturel s'articule autour de cinq leviers d'actions) ce qui permet d'analyser les actifs très fortement dépendants des services écosystémiques et impactant fortement la biodiversité.
- En alignant sa stratégie biodiversité sur les cibles du cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.



Signé lors de la dernière conférence des parties de la Convention sur la Diversité Biologique (COP 15) à Montréal en décembre 2022, l'Accord de Kunming-Montréal est un accord mondial sur la biodiversité. Dans le cadre de cet accord, 23 cibles ont été définies à horizon 2030. Elles visent à protéger les terres, les océans et les espèces de la pollution, de la dégradation et de la crise climatique.

Parmi ces 23 cibles adoptées dans cet accord de Kunming-Montréal, Groupama AM axe sa stratégie biodiversité en priorité sur 3 cibles.

	Quel est l'objectif de la cible ?	Quelle contribution aux Objectifs de développement durable (ODD) <sup>G</sup> ?	Comment Groupama AM y répond ?
Cible 8	Réduire les impacts associés au changement climatique		Groupama AM contribue à la cible 8 à travers sa stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris.
Cible 15	Suivi et publication des impacts sur la nature par les acteurs économiques	 	Groupama AM contribue à la cible 15 en s'engageant à publier annuellement les impacts et dépendances liées à la biodiversité des entreprises dans lesquelles il investit.
Cible 16	Encourager les pratiques de consommation durable		Groupama AM contribue à la cible 16 à travers son fonds G FUND Future For Generations qui investit dans des entreprises produisant des biens et services agro-alimentaires de nature à répondre au défi alimentaire mondial, ou promouvant des modes de consommation plus responsables que ce soit à travers leurs processus de fabrication, leurs produits et services, leur marketing.

Néanmoins, Groupama AM a conscience des limites de cette stratégie, notamment concernant le manque de cible quantitative et d'horizon de temps mais nous estimons à ce stade que la Convention sur la diversité biologique (CDB) est difficile à mettre en œuvre avec des objectifs quantitatifs.



## Interview

**Manon Tran Dinh**

*Analyste financier et ESG – référente du pilier Environnement*

### ? Quelle politique biodiversité avez-vous mise en place ?



Nous avons toujours prôné une approche holistique des enjeux environnementaux donc nous avons mis en place une stratégie Capital naturel. En effet, nous considérons que les enjeux climatiques et concernant la perte de biodiversité sont, évidemment, liés. Le changement climatique est d'ailleurs une des cinq pressions sur la biodiversité.

Notre stratégie Capital naturel s'articule autour de cinq leviers d'actions : dans un premier temps, il est essentiel de mesurer nos impacts afin d'évaluer le positionnement actuel de notre portefeuille. Ensuite, à partir de ce constat, nous réduisons ces impacts en s'appuyant sur une palette d'outils (cf. partie II. 1. Notre stratégie Capital naturel). Sur le pan des opportunités, il nous semble essentiel de financer les entreprises qui sont les mieux positionnées face à cette transition énergétique et écologique mais également de les accompagner à travers des politiques d'engagement et de vote renforcées et robustes. Enfin, Groupama AM a à cœur d'entreprendre une démarche pédagogique auprès de ses clients et collaborateurs sur ces sujets qui sont parfois complexes.

### ? Comment s'articule la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des portefeuilles ?



La biodiversité, ou plutôt le capital naturel, est pris en compte dans notre notation environnementale que nous avons renforcée en 2022. Plus de la moitié de notre pilier environnemental est associée à des indicateurs liés au climat, à la biodiversité, à la gestion de l'eau et à la gestion des déchets.





Ce pilier environnemental est ensuite intégré à notre notation ESG globale, avec des pondérations pertinentes selon les enjeux relatifs à chaque secteur d'activité. Par conséquent, le capital naturel est pris en compte dans la notation ESG globale de l'entreprise. La notation ESG de l'entreprise est un élément important dans la construction de nos stratégies d'investissements, elle intervient comme un critère de sélection pour nos fonds article 8 SFDR par exemple qui, selon l'approche appliquée, se fixent soit un objectif de notation ESG supérieur voire significativement supérieur à la moyenne de l'univers d'investissement soit excluent les émetteurs qui ont la plus mauvaise notation ESG de leur univers d'investissement (20%).



### Quels indicateurs de la méthodologie ESG vous permettent de suivre la biodiversité des valeurs en portefeuille ?



Plusieurs indicateurs de notre notation ESG nous permettent de suivre la performance d'une entreprise en matière de capital naturel. Comme évoqué précédemment, plus de la moitié de notre pilier environnemental est associée à des indicateurs liés au capital naturel. Tout d'abord, la NEC permet de mesurer l'adaptation du modèle économique d'une entreprise à la transition écologique et énergétique en intégrant les enjeux environnementaux tels que les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air ou le climat. Ensuite, sous notre pilier d'analyse « Capital naturel », nous intégrons : 1/ un indicateur d'empreinte biodiversité qui permet de mesurer l'impact sur la biodiversité des entreprises à travers leurs activités et ce tout au long de leur chaîne de valeur, 2/ un score « Eau » qui analyse la consommation d'eau et la pertinence des engagements pris par l'entreprise concernant la réduction des émissions de polluants dans l'eau et de la consommation d'eau, 3/ un score « déchets » qui met en exergue la performance de l'entreprise, notamment, en termes de gestion des déchets dangereux avec un aspect prospectif d'évaluation des politiques mises en place par l'entreprise sur cette thématique.



### Quelles sont les prochaines étapes au sujet de la biodiversité ?



L'objectif est de poursuivre sur cette dynamique. Pendant des mois, nous avons travaillé à la mise en place de cette stratégie Capital naturel mais les réflexions sur cette thématique vont se poursuivre en interne et seront alimentées par notre participation à différents groupes de place sur la biodiversité.

- Introduction

- 1 Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité

- 2 Une approche ESG fondée sur la double matérialité**

- Risques de durabilité
- Méthodologie ESG structurée
- Politique d'engagement
- Synthèse : prise en compte des principales incidences négatives (PAI) dans notre approche ESG

- 3 L'offre durable de Groupama AM

- 4 Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM

- 5 Bilan de la politique RSE de Groupama AM

- Annexes

## Un monde en mutation

Groupama AM propose à ses clients une gestion de conviction résolument active, dans une perspective d'investissement de moyen/long terme, adaptable en fonction des spécificités des classes d'actifs considérées. Cette gestion de conviction nécessite d'être en mesure de détecter les mutations de notre économie, que nous illustrons à travers les trois transitions : numérique, environnementale et démographique.

L'impact de ces trois transitions jouera un rôle majeur dans la transformation des modèles d'affaires des entreprises par la mise en place de nouvelles stratégies. Les entreprises vont devoir gérer de nouveaux risques émanant de ces trois transitions et être capables de détecter de nouvelles opportunités. La prise en compte de critères ESG est l'instrument qui permet à nos gérants de mieux anticiper ces retournements de tendance et d'intégrer ces nouveaux risques et opportunités dans leurs décisions d'investissement.

### Transition numérique

Elle représente l'impact des nouvelles technologies, de la capacité à gérer des données à très grande échelle, sur les processus internes des entreprises, leurs relations avec leurs clients, leurs fournisseurs et la société civile.

*Exemple : durant la période de pandémie, les entreprises du secteur bancaire ont vu une montée de l'offre et de l'usage des services digitaux. Le secteur est soumis à l'émergence de nouveaux acteurs et à une concurrence accrue. Les banques doivent mettre à niveau leurs systèmes et leurs pratiques, ce qui implique des investissements (CRM, KYC pour la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme). La cyber sécurité également devient un enjeu majeur du secteur. A moyen et long terme, des économies sont dégagées grâce aux effets de la poursuite des investissements sur les outils digitaux.*

### Transition démographique

Elle intègre les conséquences des évolutions sociétales – vieillissement de la population, urbanisation, montée des inégalités – pour les entreprises sur la gestion de leur capital humain et de toute la chaîne de valeur.

*Exemple : l'urbanisation et le vieillissement de la population transforment les modes de vie et impliquent des changements de comportement des consommateurs et des épargnants, de nouveaux produits et services apparaissent : aide à domicile, transports...*

### Transition environnementale

C'est le passage d'une économie fondée sur les énergies fossiles à une économie fondée sur les énergies bas-carbone et sur la gestion des impacts environnementaux des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité par exemple.

*Exemple : une entreprise du secteur automobile se doit de réduire les émissions de ses véhicules sous la pression de différentes réglementations (européenne, américaine ou encore chinoise). Certaines entreprises du secteur doivent aujourd'hui massivement investir pour avoir une chance de respecter ces obligations, alors que d'autres, ayant pris ce virage plus tôt, ont déjà acquis des avantages concurrentiels.*

Le règlement SFDR demande aux investisseurs d'expliquer :

La manière dont ils identifient et gèrent les potentiels risques des événements ESG extérieurs qui peuvent avoir un impact sur la valeur d'un investissement – ce sont les risques de durabilité.



La manière dont ils identifient et limitent les potentielles incidences négatives en matière de durabilité - ou PAI - c'est-à-dire la manière dont l'entreprise qui est financée affecte la société et l'environnement : émissions carbone, pollution, inégalités salariales...



Le Règlement européen sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021, a pour objectif de décrire et d'expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité)

La combinaison de cette double approche est appelée « double matérialité », la première renvoie à la matérialité financière, la seconde à l'impact matérialité.



Cette double matérialité est mise en place chez Groupama AM à travers :

1. L'identification des principaux risques de durabilité pour Groupama AM
2. Une approche méthodologique ESG structurée, incluant une approche intégrée, une notation ESG quantitative et un cadre de suivi de notre méthodologie d'impact
3. Une prise en compte des principales incidences négatives, telles que définies par le règlement SFDR
4. Le déploiement d'une politique d'engagement

## *Les risques de durabilité*

Selon SFDR, les risques de durabilité sont définis comme tout « événement ou situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance, qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ».

Le dispositif de suivi des risques de durabilité se compose des Grands risques ESG et de la politique Energies fossiles ainsi que de la politique d'exclusion des armes controversées.

Afin de limiter notre exposition à ces risques, Groupama AM a choisi de suivre à travers quatre sous-ensembles des risques de durabilité et de mettre en place un comité dédié trimestriel, le « Comité des risques de durabilité », qui a pour objectif d'identifier les entreprises qui font face à un de ces risques.



## Comité des risques de durabilité

Présidé par le Directeur des Risques, composé de représentants des Gestions, de la Recherche et de la Stratégie ESG

Objectif : valider les entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité

## Armes controversées

Entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution de mines anti-personnes, de bombes à sous-munitions ou à base d'uranium appauvri

## Fenêtre sur 2023\*

Entreprises impliquées dans la production, la commercialisation ou la distribution des armes :

- Armes chimiques
- Armes biologiques
- Armes incendiaires ou utilisant du phosphore blanc
- Armes nucléaires à l'extérieur du traité de non-prolifération nucléaire de 1968

## Energies fossiles

Entreprises impliquées dans la production de charbon thermique :

- 20% du CA ou plus repose sur le charbon ou plus de 20% du mix de production d'électricité provient du charbon
- Production annuelle de charbon > 20 M tonnes ou capacité installée en centrale au charbon > 10 GW

## Fenêtre sur 2023\*\*

Entreprises impliquées dans la production d'énergies fossiles non conventionnelles Production annuelle pour chaque type d'EFNC >30% de la production totale d'énergie

## Grands risques ESG

**Entreprises controversées**  
Entreprises avec un niveau élevé de controverses selon notre fournisseur de données et validé par notre recherche interne

**Gouvernance défaillante**  
Entreprises notées sur le pilier G avec plus de 50% de critères négatifs selon notre recherche interne

## Catégories Capital naturel

Classement en trois catégories des entreprises faisant partie des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs\*\*\*

Catégorie 1 : entreprises favorablement positionnées au regard de la transition environnementale

Catégorie 2 : entreprises au positionnement produits ou mise en œuvre des politiques environnementales peu convaincantes en termes de cohérence

Catégorie 3 : entreprises dont le positionnement pénalise la transition environnementale.

\* Application à partir du 1er juillet 2023

\*\* Application à partir du 1er janvier 2023

\*\*\* Cette analyse couvre les émetteurs dont la position globale détenue est supérieure à 25 millions d'euros sur le périmètre mentionné ci-dessus et faisant partie des huit secteurs identifiés comme les plus carbo-intensifs : Pétrole et Gaz, Matériaux, Biens d'équipement, Transport, Alimentation/Boisson/Tabac, Automobile, Immobilier et Services aux collectivités.

Pour chacune des quatre approches, l'équipe de Recherche interne analyse les informations fournies par les différents fournisseurs de données de Groupama AM et fait une recommandation d'inclure ou d'exclure une entreprise en amont du Comité. Cette proposition fait l'objet d'échanges avec les différentes Gestions et les points bloquants sont tranchés en Comité, par son président, le Directeur des risques de Groupama AM.

Pour comprendre l'application de ces listes dans notre politique d'investissement, cf partie IV.2.

La politique Energies fossiles est accessible sur la page finance durable de notre site internet <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/> et la politique d'exclusion des armes controversées sur la page Engagements réglementaires : <https://www.groupama-am.com/fr/un-metier-une-raison-de-tre/nos-engagements-reglementaires/>. Pour plus de détails vers les méthodologies Grands risques ESG et catégories Capital naturel, veuillez consulter le document méthodologique ESG accessible sur la page finance durable du site internet : <https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>.

## Une méthodologie ESG structurée

Notre gestion de conviction s'appuie sur notre modèle interne de notation ESG qui nous permet de détecter les mutations de notre économie en fonction de ces trois transitions, d'identifier efficacement les risques et de détecter de nouvelles opportunités de valeur ajoutée.

Ce modèle de notation nous permet de répondre aux enjeux de la double matérialité, c'est-à-dire :

- Identifier les impacts financiers négatifs (risques) ou positifs (opportunités) que des facteurs ESG peuvent avoir sur la valeur financière de nos investissements.
- Identifier l'impact positif ou négatif sur des facteurs ESG de nos choix et investissements.

### Analyse ESG des entreprises

Pour chacun des piliers E, S et G, nous avons défini une méthodologie structurée, à partir de laquelle les analystes peuvent identifier les critères ESG les plus matériels par secteur. Pour cela, ils fondent leur analyse sur l'impact des trois transitions – environnementale, numérique et démographique – que nous avons identifiées comme modifiant en profondeur les modèles d'affaires des entreprises.

#### Les critères environnementaux

analysent le positionnement et la capacité d'adaptation des entreprises face à la transition énergétique et écologique ainsi que les impacts des activités des entreprises en matière de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau et de consommation des matières premières.



#### Les critères de gouvernance

portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction ainsi que le degré d'intégration des enjeux de développement durable.

L'analyse de la gouvernance permet de vérifier la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.



#### Les critères sociaux

regroupent d'une part l'analyse du capital humain de l'entreprise (gestion des compétences, formation, culture d'entreprise, climat de travail...) au regard des trois transitions, et d'autre part l'analyse de son impact sociétal (relations extérieures clients, fournisseurs, communautés) ainsi que sa contribution aux Objectifs de Développement Durable.

### Une méthodologie fondée sur des données brutes

Un de nos principaux projets de 2021-2022 a été la refonte de notre méthodologie d'analyse ESG, dans le but de nous appuyer sur de la donnée brute, c'est-à-dire reflétant davantage la performance ESG des entreprises. Notre méthodologie précédente s'appuyait en partie sur les notations ESG des fournisseurs ESG. Cette nouvelle méthodologie est utilisée depuis octobre 2022.

La méthodologie est fondée sur plusieurs dizaines d'indicateurs que nous avons sélectionnés en fonction des enjeux clés ESG, déterminés en interne à travers notre analyse. Ces indicateurs sont par exemple pour le pilier social le niveau de turnover des effectifs, le pourcentage de femmes dans le Comex, le nombre d'heures de formation, le niveau des controverses, pour le pilier environnement la part verte de l'entreprise, son *intensité carbone*, son intensité énergétique ou encore en termes de gouvernance l'intégration des critères ESG dans la rémunération des exécutives, le niveau d'indépendance du conseil, la politique de prévention de la corruption.

Les indicateurs sont pondérés selon des règles propriétaires bâties en interne permettant de disposer de scores par pilier E, S ou G pour les valeurs / secteurs mais aussi des classements des valeurs au sein de différents univers de référence. Ces notations quantitatives sont exprimées de 0 à 100, sur de larges univers. Les données ESG fournies par Moody's ESG couvrent 5 000 valeurs (en cible 10 000) sur l'ensemble des zones géographiques. Les données environnementales issues d'Iceberg Datalab sont disponibles sur 2 500 valeurs.

## Outils et fournisseurs de données

 **StarQube** Outil dédié à la gestion et aux calculs des données ESG

 **ISS Proxinvest** Analyse de résolutions d'assemblées générales et aide à l'application de la politique de vote

 **Iceberg Data Lab** Analyse d'indicateurs environnementaux  
*Intensité carbone, indicateur d'alignement à un scénario climatique, part verte, Net Environmental Contribution, empreinte biodiversité*

**ISS-Ethix** Veille sur les entreprises ayant une activité de production, de commercialisation et de distribution des armes controversées

 **MOODY'S ESG Solutions** Analyse ESG des sociétés et suivi des controverses

Cette méthodologie ESG est ensuite utilisée par les analystes dans notre analyse fondamentale intégrée, afin :

- D'identifier les éléments ESG qui ont un impact sur les états financiers des entreprises ;
- D'identifier les incidences négatives et positives des activités de ces entreprises sur certains facteurs ESG. Cette analyse ESG doit nous permettre d'identifier des opportunités ESG.

Le détail de notre méthodologie ESG est disponible sur la page finance durable de notre site Internet :

<https://www.groupama-am.com/fr/finance-durable/>

### Analyse ESG des Etats

L'analyse du risque pays prend en compte les risques et opportunités ESG afin de capter les potentiels impacts des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux dans le climat des affaires d'un pays. Cette méthodologie s'appuie sur l'analyse des trois piliers E, S et G :

- Le pilier « Environnement » intègre les enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité ;
- Le pilier « Social » met en avant le capital humain : l'emploi, l'éducation et l'accès aux services de base sont complétés par la cohésion sociale et la démographie ;
- Le pilier « Gouvernance » permet d'évaluer le risque sur le système politique, le respect du droit et la liberté.

*Une revue complète de la méthodologie du risque pays pour améliorer notre appréciation du risque.*

*L'analyse du risque utilisera un schéma à quatre piliers qui intégrera transversalement les critères ESG dans les différents facteurs économiques et de durabilité, les facteurs politiques et de gouvernance, les facteurs financiers, et les facteurs de solvabilité.*

## **Méthodologie dédiée pour identifier la contribution positive des entreprises aux Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU**

Les entreprises sont analysées en fonction de leur contribution positive à 16 des 17 ODD, l'ODD 17 « Partenariats mondiaux » n'étant pas applicable aux activités des entreprises.

La contribution aux ODD est calculée à partir des données fournies par notre fournisseur de données ESG Moody's à partir de deux analyses :

- Chiffre d'affaires des activités de l'entreprise : identification du revenu provenant de la fourniture des biens/services durables divisé par le revenu total de l'entreprise. Cette analyse aboutit à un score global de contribution allant de 0 à 100% permettant de catégoriser les entreprises selon quatre niveaux : Aucun / Mineur (0 à 20%) / Significatif (20 à 50%) / Majeur (50% à 100%).
- Score de controverse issu de l'analyse de l'implication de l'entreprise dans les activités controversées. Le niveau d'implication est calculé à partir du chiffre d'affaires provenant de l'activité controversée ou du niveau d'implication (production, vente, distribution). La vente et la distribution de produits et services pour moins de 10% du revenu de l'entreprise sont considérés comme une implication mineure. Au-dessus de 10%, l'implication est considérée comme majeure. Le niveau d'implication pénalise plus ou moins fortement le score obtenu par l'entreprise : Majeur (-3) / Mineure (-2) / Aucune (0).

Ces deux analyses permettent de définir un niveau de contribution global catégorisé en cinq niveaux : Très positif, positif, neutre, négatif, très négatif. Cette analyse nous sert de base pour définir les niveaux d'investissement durable des portefeuilles, cf IV.2.

### Transition démographique



### Transition environnementale



## Cadre ODD

### Transition numérique

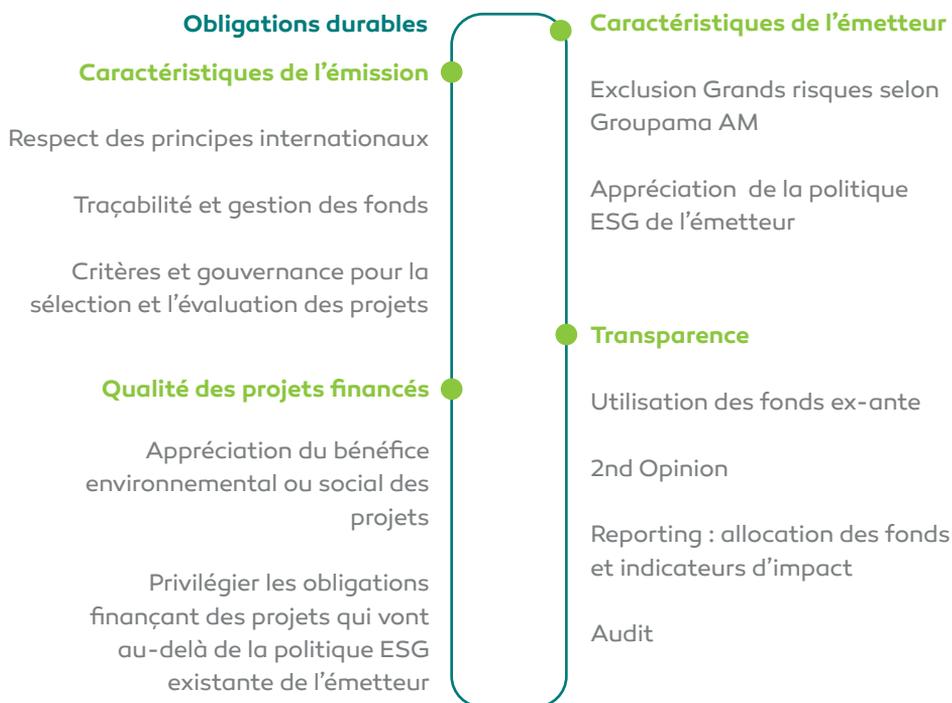


## Obligations durables

Les obligations durables, qu'elles soient vertes, sociales ou durables sont des instruments obligataires privilégiés pour les investisseurs souhaitant financer directement les projets environnementaux ou sociaux des émetteurs. Ce type de dette est émis par des entreprises, des émetteurs supranationaux, des Etats ou encore des collectivités locales pour financer des projets qui vont générer un bénéfice environnemental ou social direct. Il s'agit d'une émission structurée de manière équivalente à une obligation classique du même émetteur.

Nous avons développé une méthodologie d'analyse interne permettant de s'assurer que ces obligations respectent bien nos exigences internes en la matière. A travers cette méthodologie, nous analysons systématiquement quatre piliers, interdépendants et complémentaires, qui reposent sur deux référentiels reconnus :

- Les exigences de transparence des Green Bond Principles, Social Bond Principles et Sustainability Bonds Guidelines.
- Pour les obligations vertes, la nomenclature des activités éligibles dans le cadre du Label Greenfin.



A fin 2022, sur l'ensemble des émissions vertes étudiées depuis 2019 par notre équipe de Recherche, 16% n'ont pas été validés.

A cette date, les obligations vertes représentent 2,3 milliards d'euros d'encours.

## Des outils propriétaires au service de nos méthodologies internes

Les données et les outils ont toujours été un axe majeur de la stratégie ESG. Depuis 2019, les outils sont repensés, en collaboration avec les équipes de Gestion, afin d'améliorer l'accès aux données ESG concernant les entreprises et d'en faciliter l'usage.

Au terme d'un ambitieux projet mené en 2021-2022 par l'équipe projet transverse associant la Recherche, les Gestions, les Référentiels et l'Informatique, l'intégration de l'outil Starcube permet à Groupama AM de disposer d'une solution intégrée permettant de mettre en place sa notation selon sa méthodologie propriétaire. Cet outil assure à la fois les connexions avec les fournisseurs de données, le calcul des scores E, S et G par émetteur, secteur et univers et le stockage des données. Il sert également à administrer les univers de référence pour les fonds articles 8 et 9 SFDR, les PAI et les données concernant les contributions des entreprises aux ODD.

La Recherche, indépendamment de la Gestion, peut enrichir et corriger les données brutes avec une piste d'audit associée. L'administration des entreprises identifiées comme porteuses de risques de durabilité est également centralisée via l'outil.

Ainsi, la distribution unique et homogène des données ESG brutes comme des données calculées par émetteur et secteur est assurée vers Dimension, l'outil de gestion de portefeuilles et de suivi des risques.

L'ensemble des données ESG est ainsi mis à disposition des équipes de Gestion de portefeuilles de Groupama AM. Ces mêmes données servent également au suivi des contraintes de gestion et aux reportings des portefeuilles. Les gérants disposent en plus de l'outil propriétaire « AvisRecherche© », qui leur permet de visualiser à la fois les études macro-économiques et fondamentales.



## Interview

Frédéric Teschner  
*Analyste financier et ESG*

### ? Comment la nouvelle méthodologie ESG a-t-elle été implémentée entre la Recherche et la Gestion ?



Le cadre méthodologique a été présenté à la Gestion (KPI/pondérations) ainsi qu'une étude d'impact entre l'ancienne et la nouvelle méthodologie. Ensuite, un process itératif d'étude d'impact sur les portefeuilles a été réalisé, en associant l'Ingénierie financière, la Gestion et la Recherche. Enfin, lors de la mise en production, un accompagnement renforcé de la Gestion par la Recherche a été mis en place.

### ? Quelles ont été les différentes étapes du chantier de gestion ?



Les gérants ont testé les nouvelles notes au sein de leurs portefeuilles labellisés afin de détecter les nouvelles valeurs en quintile 5 et les évolutions en termes d'indicateurs labels (croissance d'emploi, indépendance du board, intensité CO2 et droits humains).

### ? Qu'apporte le nouvel outil aux équipes ?



En termes d'organisation, le référentiel n'est plus géré par la Recherche mais par l'équipe de Groupama AM en charge de tous les référentiels. Toutes les données ESG circulent dans cet outil. Les exportations sont administrées par notre service IT pour les diffuser dans le SI. Du fait de cette organisation, il est beaucoup plus simple d'ajouter un nouvel indicateur ESG.





Trois nouvelles fonctionnalités de l'outil sont importantes :

1. Le drill-down qui permet de décomposer très rapidement le score ESG d'une société jusqu'aux indicateurs, et par conséquent, d'apprécier positivement ou négativement les différents piliers de la note ESG en absolu et en évolution.
2. Un outil de forçage qui permet modifier les indicateurs bruts en cas de désaccord avec le fournisseur ESG (exemple : un décalage temporel de la mise à jour des données des sociétés).
3. Une extension des contrôles sur les données.



## **Comment constatez-vous au quotidien l'apport de l'utilisation de la donnée brute dans la notation ?**



En cas d'interrogation sur le scoring, l'utilisation des données brutes permet de vérifier, très rapidement, auprès des sociétés la véracité de l'information, ainsi que son actualisation par le provider. Le cas échéant, nous pouvons forcer l'indicateur brut pour qu'il soit le plus conforme et/ou le plus récent dans notre outil. L'indépendance auprès des providers est plus importante, à tel point que cela nous permet d'initier des sociétés non couvertes par les providers, en demandant directement aux sociétés les informations nécessaires pour calculer le score.

## Politique d'engagement

L'engagement actionnarial vient compléter l'analyse ESG et sa prise en compte dans les décisions d'investissement, et cette stratégie se structure autour d'actions d'engagement individuelles et collaboratives.

La démarche d'engagement actionnarial de Groupama AM s'articule autour d'une politique d'engagement et de vote se déclinant sur les thèmes suivants :

Les transitions énergétique  
et environnementale



Les risques de durabilité,  
composés des Grands risques ESG  
et de la politique Energies fossiles

Les écarts  
de rémunérations

La politique d'engagement et le bilan 2022 sont accessibles sur la page finance durable du site internet de Groupama AM.

Chaque type d'engagement fait l'objet d'un processus précis et documenté avec les objectifs poursuivis expliquant son déroulement ainsi que les directions et collaborateurs impliqués.

### Dialogue avec les entreprises

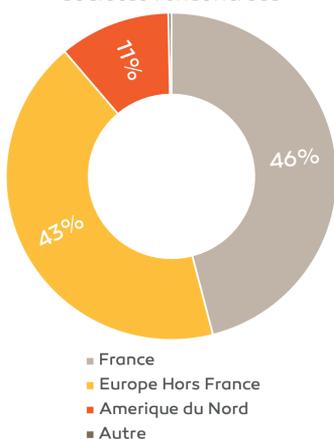
Les gérants et les analystes abordent des thématiques ESG avec le management des sociétés rencontrées. L'échange porte à la fois sur les stratégies RSE mises en place par les entreprises, mais aussi sur la mise en place et la mesure d'indicateurs précis afin d'évaluer les progrès. Le dialogue direct avec le management est une composante essentielle à la fois du processus de gestion, du suivi des enjeux ESG et de la méthodologie ESG.

## Dialogue avec le management abordant les thèmes ESG

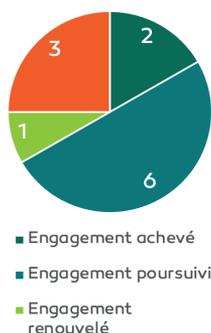
**239**  
entreprises  
rencontrées

**324**  
meetings

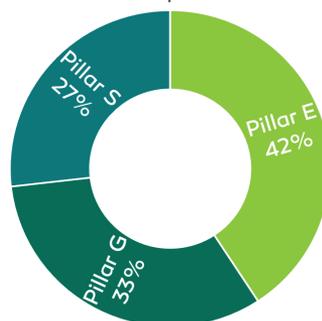
Répartition géographique des sociétés rencontrées



Engagements individuels 2022



Pilier abordé par rencontre



92% des entreprises rencontrées ont fait l'objet d'un dialogue sur des thèmes E, S ou G. Sur le périmètre des entreprises investies en direct (soit en actions, soit en obligations) en portefeuille, le dialogue a porté sur l'environnement dans 63% des cas.

### Engagement actionnarial avec les entreprises ciblées

Les entreprises présentant un potentiel important d'amélioration des pratiques ESG peuvent faire l'objet d'un engagement particulier. Les thématiques et les objectifs précis sont définis en amont. Il s'agit d'une démarche de long terme qui doit aboutir aux réels progrès de la part des entreprises contactées. Ces initiatives peuvent être le résultat d'une démarche individuelle aussi bien qu'issues d'un soutien d'une action collaborative.

Le processus d'entrée et de suivi d'engagement suit la chronologie suivante :

- Identification des entreprises sujettes à l'engagement ;
- Détermination des éléments suivants :
  - Objectifs d'engagement ;
  - Fonds, positions et gérants concernés en priorité ;
  - Durée de l'engagement ;
  - Mesures d'escalade ;
- Echanges avec la société, matérialisés par la lettre d'entrée en engagement ;
- Suivi régulier de l'engagement, permettant de mesurer son impact.

Ces engagements peuvent être individuels ou collaboratifs. Via le poids des encours et les convictions partagées des investisseurs participants, les engagements collaboratifs permettent de gagner en influence afin d'améliorer les pratiques des plus grandes entreprises, alors que les engagements individuels permettent d'obtenir davantage de transparence auprès des plus petites entreprises dans lesquels Groupama AM a un poids important au capital.

En 2022, nous avons mis fin à deux engagements individuels. Dans un cas, la fin de l'engagement s'est accompagnée d'un désinvestissement, car les échanges avec l'entreprise n'ont pas permis l'atteinte des objectifs fixés. Dans l'autre cas, les objectifs ont été partiellement atteints notamment sur la transparence de la rémunération des dirigeants. À la suite de nouvelles controverses fin 2022, nous avons choisi d'ouvrir deux nouveaux engagements avec la même entreprise : un premier ciblant des sujets sociaux – bien-être au travail et droit syndical – et un second sur un nouvel élément de gouvernance – plan de succession du dirigeant historique.

Les engagements individuels et collaboratifs sont présentés pour 2022 dans notre bilan des engagements et votes disponible sur la page finance durable de notre site internet. Le détail de nos engagements est présent en annexe.

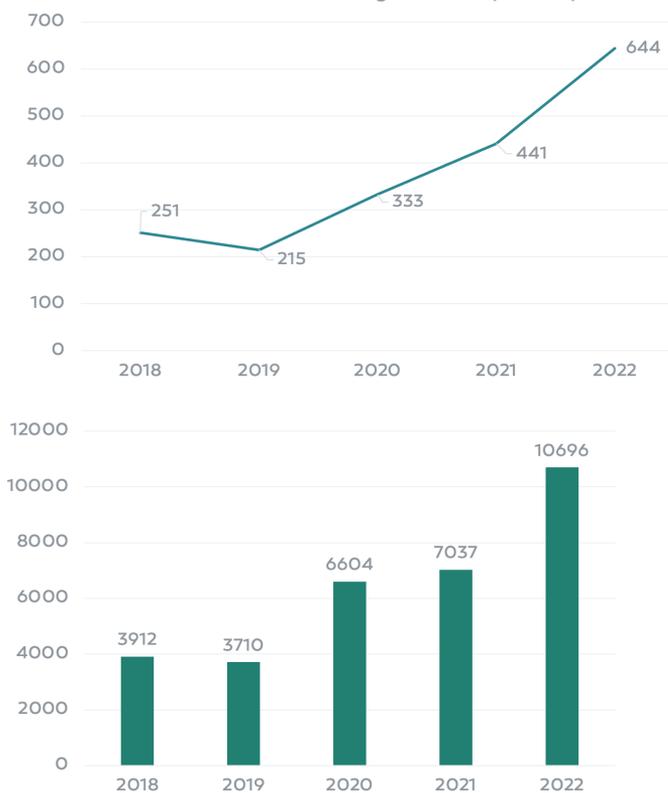
## **Echanges en amont des assemblées générales (AG)**

Nous organisons des rencontres spécifiques sur les sujets de gouvernance avec les entreprises durant la saison des assemblées générales. Ce dialogue est l'occasion de mieux comprendre les motivations et la nature des projets de résolutions pour l'assemblée générale ainsi que d'expliquer notre politique de vote.

## Saison des votes

Nous nous sommes dotés d'un outil interne pour permettre d'exercer nos convictions lors du vote en assemblée générale sur un plus grand périmètre. Après les USA et le Canada en 2020, le Japon a été intégré en 2022 au périmètre des 17 pays européens initialement couverts. Le seuil de vote a été fixé à 2 M€ d'encours global par émetteur au niveau de l'ensemble de la société de gestion. Pour les fonds labellisés ISR, le vote concerne l'ensemble des positions sans conditions de seuil depuis 2022.

Vote aux Assemblées générales (Nb AG)

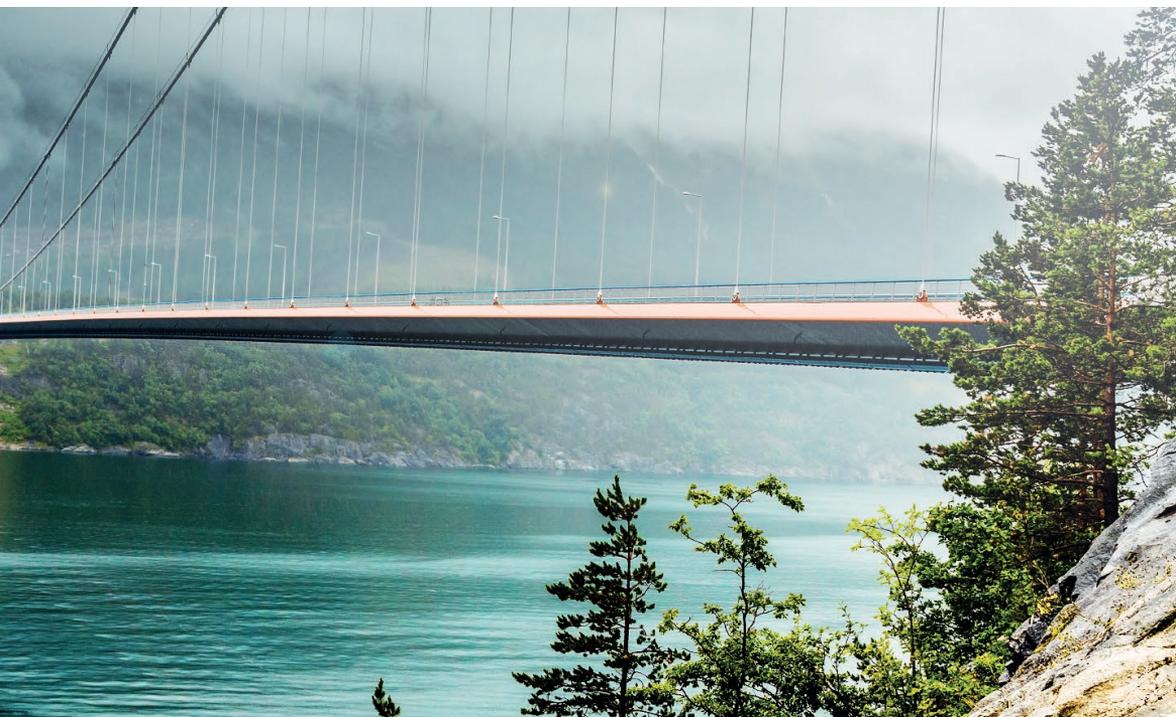


Sur les positions pour lesquelles nous détenons les droits de vote, 99% des votes du périmètre de la politique ont été couverts.

### Synthèse de la saison des votes 2022 :

Sur l'ensemble des assemblées générales auquel nous avons participé, dans 29% des cas au moins une résolution a été rejetée. Les votes d'opposition en AG sont un moyen fort pour les investisseurs d'exprimer leur exigence. Nous avons exprimé un vote d'opposition à 59% des AG auxquelles nous avons participé.

Répartition de votes non ou abstention par catégorie en 2022	Dispositif anti-OPA et opérations financières/fusions	16%
	Formalités et autres motifs	12%
	Nominations/jetons de présence des membres du CA ou de surveillance	7%
	Rémunération des dirigeants et des salariés	24%
	Résolutions externes	45%
	Actionnariat salarié	1%





## Interview

Hélène Richard  
*Gestionnaire Overlay*

### ? **Comment Groupama AM organise-t-il les votes aux assemblées générales des entreprises ?**



L'équipe de gestion Overlay coordonne les votes aux AG et s'appuie pour cela sur deux outils internes de business intelligence afin de piloter la saison des AG et de faciliter le bilan en fin de saison : un outil de production qui permet de suivre les votes aux AG au jour le jour et la disponibilité des recherches, et un second outil pour faciliter le bilan en fin de saison mettant à disposition une synthèse de l'ensemble des votes sur un historique de huit ans. Un gérant Overlay expert de la donnée concernant les AG se tient à la disposition des autres services pour répondre à tous les nouveaux besoins de reporting. Nous faisons également appel à un prestataire de vote qui paramètre chaque année notre politique de vote dans ses outils, en lien avec l'équipe Stratégie ESG. Cela permet aux différents services de disposer d'une recherche sur mesure en plus de la recherche standard et d'autres informations nécessaires au suivi des AG. Ce prestataire met aussi à disposition une plateforme de vote et est chargé d'envoyer les instructions de votes aux dépositaires.

### ? **Quel est le rôle des différents acteurs (Desk Overlay, Gestion, Recherche, Stratégie ESG, Middle Office) ?**



L'équipe Stratégie ESG a pour rôle de rédiger et d'actualiser une fois par an le document « Politique de vote » qui présente les positions de Groupama AM sur les résolutions les plus courantes et détaille les exigences de la société sur les enjeux ESG. Cette actualisation prend en compte les avis de nombreuses sources, notamment l'AFEP-MEDEF, l'Association Française de la Gestion Financière (AFG), ISS et Proxinvest.





Le gérant Overlay coordonne le déroulement de l'AG, depuis sa publication jusqu'à l'exploitation des résultats et au vote sur le site du prestataire. Garant de l'application scrupuleuse de la politique de vote de Groupama AM, il commente en premier les résolutions identifiées comme critiques, puis il reprend les arguments évoqués par les autres services pour forger la décision de vote.

Les analystes et les gérants interviennent dans le processus de décision de vote et commentent la résolution au regard de leur connaissance approfondie de l'entreprise et de son secteur. En cas d'opinions divergentes, le gérant responsable du secteur statue dans le respect de la politique de vote de Groupama AM. Pour les résolutions relatives aux thématiques ESG ou concernant des entreprises faisant l'objet d'actions d'engagement ou d'un suivi spécifique, l'équipe Stratégie ESG est également consultée.

Enfin, le Middle Office a la charge du suivi administratif des dossiers de vote en assemblée (de l'annonce de l'AG au blocage et déblocage des titres), participe aux AG manuelles et rédige les Power Of Attorney lorsque cela est nécessaire. Il constitue et envoie tous les mois le périmètre de vote à notre prestataire de vote, et assure les relations avec les déposataires.



## **Comment Groupama AM vote-t-il à 100% sur ses fonds labellisés ISR ?**



Lors de l'élaboration du périmètre de vote mensuel par le Middle Office, sont sélectionnées toutes les valeurs détenues par les fonds labellisés ISR et toutes les entreprises dont la position cumulée est supérieure à 2 millions d'euros.

Ainsi, mises à part quelques exceptions liées à des entrées de titres en portefeuille au moment de l'AG et entre deux mises à jour du périmètre, Groupama AM met en œuvre son engagement de voter pour l'ensemble des actions détenues par ses fonds labellisés ISR, en avance sur les prochaines évolutions en cours de définition du label ISR prévues pour 2024.



## Quelles améliorations concrètes ont été apportées au fil des ans au service de la politique de vote de Groupama AM ?



En 2020, le périmètre de vote est élargi aux USA et au Canada.

En 2021, le desk Overlay a été créé pour améliorer la traçabilité des votes aux AG en centralisant et en renforçant la robustesse du processus.

En 2022, le vote est systématique sur les valeurs détenues dans des portefeuilles ISR. Ainsi, depuis 2019, le nombre d'AG auxquelles Groupama AM vote a triplé.

En 2023, les principes de vote exigeants de la politique de Groupama AM seront mieux appliqués aux USA via l'application de la politique ISR de notre prestataire de vote dans ce pays.

## Fenêtre 2023 : Nouvelle politique de vote

→ ● 2023

*En 2022, nous avons travaillé à renforcer nos exigences vis-à-vis des entreprises. La nouvelle politique de vote s'appliquera lors des assemblées générales sur la saison 2023 :*

- *La rémunération des dirigeants des plus grandes entreprises (capitalisation >3 Mds€) devra avoir au moins un critère environnemental ou climatique ;*
- *Le président du CA verra son renouvellement soumis à l'existence d'une stratégie RSE, à l'existence d'une communication sur les risques climatiques liés à l'activité de l'entreprise, ou d'un Comité RSE.*

*Nous recommandons également de présenter la politique climat au vote des actionnaires tous les 3 ans et de faire en assemblée générale un bilan de l'année écoulée.*

*En 2023, l'utilisation d'une politique de vote ISS ISR aux USA permettra de renforcer la mise en œuvre de nos principes.*

## Le suivi de la stratégie climatique des entreprises, au cœur de notre politique d'engagement

En 2022, Groupama AM a voté contre le renouvellement du Président du Conseil des sociétés relevant des secteurs intensifs en émission carbone en fonction de ces trois éléments :

- Absence de communication sur les risques climatiques liés à l'activité de l'entreprise ;
- Absence de stratégie relative à la gestion et la minimisation de ces risques ;
- Absence d'objectifs de réduction des émissions de CO2e.

L'exigence de Groupama AM sur la stratégie climat présentées par les entreprises s'est traduite par des votes d'opposition à une partie des résolutions « Say on Climate » pour lesquelles nous avons voté.

AG – Say on Climate	Vote Groupama AM
ANGLO AMERICAN	<b>Pour</b>
ATLANTIA	
AVIVA	
BARCLAYS	
CARMILA	
CARREFOUR	
EDF	
ENGIE	
HOLCIM	
KINGSPAN GROUP	
LONDON STOCK EXCHANGE	
NATIONAL GRID	
UBS GROUP	
BP	
EQUINOR	
RIO TINTO PLC (GB)	
SHELL	
TOTALENERGIES	

*Décliner les engagements pris par Groupama au sein de la Net Zero Asset Owner Alliance.*

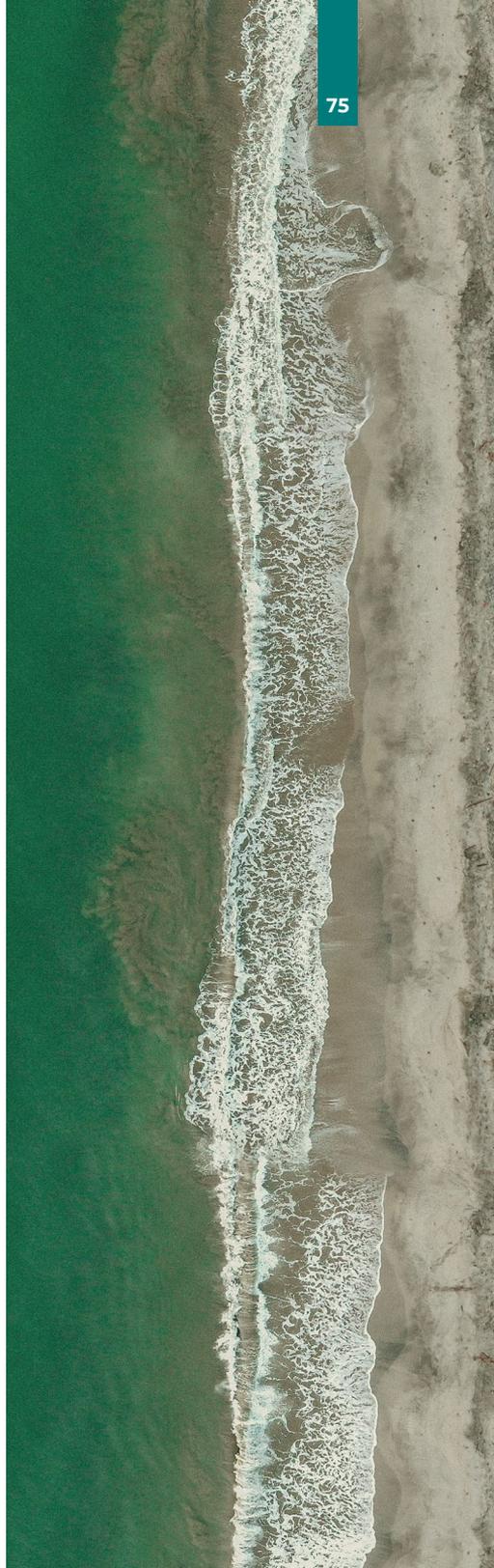
*Groupama AM est délégataire de la politique de vote et d'engagement actionnarial de Groupama, qui est signataire de la NZAOA depuis 2022. Grâce à cet engagement, Groupama AM a pu renforcer sa politique d'engagement vis-à-vis des émetteurs carbo-intensifs en structurant un plan d'action détaillé qui se déploie à partir du printemps 2023 :*

- *Identification des 14 émetteurs cumulant 65% de l'intensité carbone scopes 1 et 2, conformément aux demandes de la Net Zero Asset Owner Alliance (NZAOA) ;*
- *Envoi d'un courrier formel aux présidents des conseils d'administration pour demander aux entreprises dont Groupama AM détient des actions d'obtenir qu'elles proposent une stratégie climat ambitieuse et conforme à la politique de vote de Groupama AM, soumise au vote des actionnaires (« Say on Climate »). Les émetteurs visés sont ENEL, Arcelor Mittal, Air Liquide, Holcim, Iberdrola ;*
- *Pour les entreprises dont Groupama AM est porteur d'obligations ou des titres monétaires, envoi d'un courrier formel aux présidents des conseils d'administration requérant une stratégie climat conforme aux critères de Groupama AM. Les émetteurs visés sont Endesa, SSE PLC, Vatenfall AB et EDF ;*
- *Pour chacun de ces émetteurs, un objectif d'engagement est défini, comme demander à l'entreprise de soumettre au vote des actionnaires une stratégie climat ambitieuse à travers un « Say on Climate ». La stratégie présentée devra être conforme à la politique de vote de Groupama AM avec des objectifs quantitatifs de réduction des émissions CO2 (scopes 1 et 2 à minima) compatibles avec l'Accord de Paris ou un objectif de neutralité carbone d'ici 2050 accompagnés d'objectifs intermédiaires (CT, MT, LT).*

## **Synthèse : prise en compte des PAI dans notre approche ESG**

Les principales incidences négatives (PAI) obligatoires sont prises en compte à plusieurs niveaux dans notre approche d'investissement durable en application du principe de double matérialité.

Le tableau ci-dessous détaille notre prise en compte des 16 PAI obligatoires et des deux PAI que nous avons sélectionnés parmi les optionnels.



### Niveau de prise en compte des incidences négatives

Libellé du PAI	Politique d'engagement	Politique d'exclusion	Analyse ESG
----------------	------------------------	-----------------------	-------------

#### PAI OBLIGATOIRES

PAI 1	Emission de gaz à effet de serre Scope 1			
	Emission de gaz à effet de serre Scope 2			
	Emission de Gaz à effet de serre Scope 3			
	Emissions totales de Gaz à effet de serre			
PAI 2	Empreinte Carbone Totale			
PAI 3	Intensité carbone			
PAI 4	Part des investissements dans des entreprises du secteur des énergies fossiles			
PAI 5	Part de la consommation d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale			
	Part de la production d'énergies non renouvelables par rapport à la production d'énergie totale			
PAI 6	Intensité moyenne de consommation d'énergie des secteurs à fort enjeux climatiques			
PAI 7	Biodiversité - Activités affectant négativement les zones sensibles			
PAI 8	Emissions de produits dans l'eau			
PAI 9	Déchets dangereux (Tonnes)			
PAI 10	Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales			
PAI 11	Absence de processus ou de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial de l'ONU et de l'OCDE à l'attention des entreprises multinationales			
PAI 12	Ecart moyen de rémunération entre les sexes			
PAI 13	Diversité des sexes représentés au conseil d'administration			
PAI 14	Exposition aux armes controversées			
PAI 15	Intensité carbone			
PAI 16	Pays sujets à des violations des droits sociaux			

#### PAI ADDITIONNELS

PAI 3	- Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies			
PAI 6	- Utilisation et recyclage de l'eau			

- Introduction

- 1 Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité

- 2 Une approche ESG fondée sur la double matérialité

- 3 L'offre durable de Groupama AM**

- [Tableau des encours ESG](#)
- [Notre politique d'investissement ESG](#)
- [Liste des fonds ouverts articles 8 et 9 SFDR](#)

- 4 Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM

- 5 Bilan de la politique RSE de Groupama AM

- Annexes

## Tableau des encours ESG

Déployer une offre durable est un axe stratégique central de Groupama AM afin de répondre aux besoins de ses clients et de participer à l'objectif de réorientation des flux d'épargne financière vers des activités durables.

Sur l'année 2022, le nombre de fonds classés article 8 au sens du règlement européen SFDR a encore augmenté, 31 fonds sont passés de la catégorie article 6 à article 8.

	Article 6		Article 8		Article 9	
	Encours en M€	Part des encours	Encours en M€	Part des encours	Encours en M€	Part des encours
<b>Fonds ouverts</b>	2 208	2%	27 255	29%	159	0,2%
dont Fonds ouverts labelisés (Label ISR ou Greenfin)	-	-	23 324	25%	154	0,2%
<b>Fonds dédiés</b>	9 548	10%	6 025	6%	-	-
<b>Mandats</b>	3 764	4%	44 416	48%	-	-
<b>Total</b>	15 520	17%	77 696	83%	159	0,2%
Total des encours au 31/12/2022 en M€	93 490					





## Interview

**Julia Kung**

*Gérante du fonds G FUND – Health & Wellness*

### ? Un fonds sur la thématique Santé, pourquoi ?



La santé est devenue l'une des préoccupations majeures des individus au niveau mondial, ce que nous avons vécu ces trois dernières années avec la pandémie a bien évidemment contribué à sensibiliser à l'importance stratégique des soins de santé, pour autant ce n'est pas qu'une thématique "d'actualité". Cette thématique nous permet d'investir dans des enjeux de long terme, compte tenu de la croissance de la population mondiale qui a franchi le cap de 8 Mds de personnes l'année dernière et de l'augmentation de l'espérance de vie. Cette dernière a plus que doublé au cours du siècle dernier et dépasse désormais 83 ans dans les pays développés. L'allongement de la durée de vie est certes une bonne nouvelle mais il s'accompagne d'une charge croissante pour les gouvernements et les particuliers, qui doivent investir davantage de PIB dans des soins de santé de qualité. Enfin, la santé est un secteur dont le moteur est l'innovation, que ce soit dans les domaines de la biotechnologie, de la technologie médicale, du diagnostic ou des sciences de la vie.

### ? Quelle est la philosophie de gestion du fonds G Fund Health & Wellness ?



Le fonds G Fund Health & Wellness s'adresse aux investisseurs qui souhaitent investir dans des entreprises qui ont un impact positif sur la société en matière de santé et de bien-être. Le fonds est positionné sur des marchés innovants en croissance qui offrent des perspectives de performances financières attractives.

Notre sélection de valeurs repose sur une analyse approfondie des sociétés tant sur le plan financier, en privilégiant la dynamique de croissance, qu'ESG, via une sélection de modèle d'entreprise durable avec une vision à long terme et une contribution positive aux enjeux de santé et bien-être.



## Comment le fonds répond-il à son objectif d'investissement durable ?



G Fund Health & Wellness est un fonds article 9 SFDR, il vise donc un objectif d'investissement durable compris entre 95% et 100%. Les sociétés investies constituent un investissement durable conformément à la définition de Groupama AM puisqu'elles contribuent au travers de leurs activités à au moins un des ODD du fonds.

En effet, les entreprises investies doivent contribuer positivement aux ODD 3 « Santé et bien-être » et/ou ODD 9 « Industrie, innovation et infrastructures », en cohérence avec la philosophie de gestion du fonds. Plus globalement, sur le plan des critères ESG, les moins bons acteurs sont écartés.

G Fund Health & Wellness se distingue des autres fonds santé en abordant une vision plus globale et intégrée du secteur. Il ne se concentre pas seulement sur les grandes entreprises pharmaceutiques et les assureurs santé, mais investit également dans des secteurs innovants à forte croissance tels que la medtech et les sciences de la vie et bien sûr la biotechnologie.

## Notre politique d'investissement ESG

Nous travaillons depuis plusieurs années à améliorer la transparence de nos investissements en matière de prise en compte des critères ESG.

Nous avons mis en place en 2020 un cadre méthodologique précisant les guidelines et exigences minimum nécessaires à l'évaluation du niveau de prise en compte des critères ESG conformément aux exigences de communication de l'AMF (DOC 2020-03). En mars 2021, lors de l'entrée en vigueur du règlement SFDR, ce cadre méthodologique a été précisé et adapté pour répondre aux exigences de classification de SFDR entre articles 6, 8 et 9.

### Synthèse de la politique d'Investissement ESG

#### Politique énergies fossiles & armes controversées : tous les encours GAM (sauf opp. Client)

Fonds ouverts art 8 & 9 SFDR : socle commun ESG fondé sur la double matérialité

- Grands risques ESG
- Notation ESG
- Politique d'engagement

Gestion assurantielle : une approche d'abord environnementale

- Grands risques ESG
- Catégories Capital naturel

**Art 8 :** une définition généraliste de l'investissement durable

**Art 9 :** définir un objectif d'investissement durable spécifique

**Classification SFDR:**

	Armes controversées	Politique énergies fossiles	Grands risques ESG	Catégories capital naturel**
Fonds ouverts relevant des articles 8 ou 9 SFDR (hors fonds monétaires)	Exclusion	Exclusion charbon / non réinvestissement EFNC	Exclusion	
Mandats assurantiels Art 8 SFDR		Non réinvestissement charbon et EFNC	Non réinvestissement	Catégorie 3 : cession si possible, désengagement à terme, Catégorie 2 : non-réinvestissement
Fonds dédiés		Exclusion charbon / non réinvestissement EFNC sauf autre demande client	Selon demande client	Selon demande client
Gestion monétaire* labellisée ISR		Exclusion charbon / non réinvestissement EFNC	Exclusion des titres dont la maturité est supérieure à 1 an	
Fonds à faible tracking error		Exclusion charbon / non réinvestissement EFNC	Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion	
Autres gestions		Exclusion charbon / non réinvestissement EFNC	Investissement possible avec justification tracée de la part de la gestion	

\* Pour l'ensemble de nos fonds monétaires, qu'ils aient ou non un label ISR, l'exclusion de la liste des Grands risques ESG ne s'applique pas aux titres autorisés par le Comité monétaire dont la maturité est inférieure à un an. En effet, l'univers des titres monétaires est un univers réduit et une exclusion stricte entraînerait des conséquences contraires à l'intérêt des porteurs.

\*\* Changement de libellé des catégories Climat en catégories Capital naturel en 2023

**Fenêtre 2023 : Catégories Capital naturel**



Depuis début 2023, nous avons étendu le périmètre des catégories Capital naturel aux fonds monétaires dédiés au Groupe.

## Socle commun ESG

Le socle ESG commun aux fonds ouverts est le suivant :

- Une politique d'exclusion des Grands risques ESG ;
- La prise en compte des principales incidences négatives (PAI) (Cf. partie III. 4. Synthèse : prise en compte des PAI dans notre approche ESG) ;
- Une approche ESG fondée sur une approche best-in-universe encadrée par l'application de seuil minimal :
  - Exclusion des émetteurs les moins bien notés (20% de l'univers d'investissement du fonds ou de son indicateur de référence) ;
  - Objectif de note ESG ou d'indicateurs ESG supérieurs à l'univers d'investissement ou de l'indicateur de référence ;
- Une exigence de couverture de 90% minimum des émetteurs en portefeuille pour toutes les classes d'actifs exception faite des petites et moyennes entreprises et des obligations high yield pour lesquels le taux de couverture minimum est de 75%.

## Une définition de l'investissement durable différenciée pour les fonds ouverts articles 8 et 9 SFDR

- Fonds article 8 SFDR  
La part d'investissement durable de nos portefeuilles correspond à la part des entreprises qui contribue positivement à au moins un ODD parmi 16 des 17 ODD de l'ONU sans contribuer négativement à aucun autre ODD. L'ODD 17 « Partenariats mondiaux » n'est pas applicable aux activités des entreprises.
- Fonds article 9 SFDR  
Nos portefeuilles classés article 9 adoptent une approche thématique exigeante et visent un impact positif mesurable sur les ODD auxquels ils contribuent. Pour ce faire, nos portefeuilles article 9 se concentrent sur un nombre réduit d'ODD.  
La sélection d'un nombre limité d'ODD marque la volonté du gérant de générer un impact positif ciblé sur des enjeux sociaux ou environnementaux au travers de ses investissements.  
Parmi nos fonds Article 9, se trouvent deux fonds thématiques et un fonds d'impact qui respectent la définition de l'Institut de la finance durable, largement utilisée par la Place, qui implique de démontrer l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité des investissements.

## GROUPAMA SOCIAL IMPACT DEBT

Accompagner les entreprises engagées à améliorer la gestion du capital humain

### G Fund Social Impact Debt contribue à répondre à d'importants enjeux sociaux

Le **capital humain** est une ressource essentielle et commune à l'ensemble des entreprises. Promouvoir la création d'emplois et l'augmentation du pouvoir d'achat, c'est avoir un **impact positif et concret sur les entreprises et leurs salariés**.



Groupama AM a lancé son premier fonds de dettes non-côté à impact social en 2022.

Le lancement d'un fonds d'impact sur la thématique du capital humain est un prolongement naturel pour un Groupe aux valeurs humaines et sociales fortes.

La mission du fonds est de créer des impacts sociaux et sociétaux positifs. Il se concentre sur deux thématiques prioritaires dans sa sélection de projets :

- Le soutien de la création d'emplois ;
- L'amélioration du pouvoir d'achat des salariés.

Le fonds suit une démarche articulée ESG et d'impact, garante du respect des trois caractéristiques de l'impact – l'intentionnalité, l'additionnalité et la mesurabilité – et vise à contribuer à deux ODD des Nations Unies.

## ID

**Intentionnalité**

Répondre à des enjeux précis liés à la transition démographique

- Création d'emplois
- Augmentation du pouvoir d'achat

**Additionnalité**

S'assurer que le financement vise directement la création d'emplois et / ou l'augmentation du pouvoir d'achat

- Définition d'indicateurs pour chaque transaction afin de monitorer la résolution des enjeux identifiés

**Mesurabilité**

Définir des indicateurs objectifs et mesurables

- Chaque indicateur est mesuré annuellement sur la base d'une méthode de calcul et d'une définition établie dès la mise en place du financement

## ESG

**Principe du DNSH**

Do Not Significant Harm

- Application d'exclusions: charbon et énergies fossiles non conventionnelles
- Absence de préjudice significatif aux autres facteurs ESG (questionnaire ESG systématique)

**Limiter les principales incidences négatives**

Principal Adverse Impact (PAI)

- Identification des éléments à améliorer à partir du questionnaire ESG sur les thèmes des PAI

**Analyse de la gouvernance**

## Incitation &amp; contrôle

**Caractère incitatif**

S'assurer de la collaboration des sociétés en portefeuille

- Baisse du coût du financement en cas d'atteinte des objectifs
- Accompagnement dans le suivi de la feuille de route RSE

**Alignement des intérêts**

Entre les différentes parties prenantes

- L'atteinte des objectifs relatifs aux indicateurs sociaux dérisque le portefeuille
- Prime de surperformance pour la société de gestion conditionnée à l'atteinte de ces objectifs

**Vérification des données**

Assurer transparence et fiabilité des données

- Un tiers indépendant est mandaté dans la mesure du possible pour vérifier annuellement la mesure des indicateurs sociaux

Afin de garantir un financement à utilité sociale, l'équipe de Gestion a mis en place un processus de sélection rigoureux qui s'appuie sur une évaluation quantitative et qualitative des entreprises pour s'assurer de leur trajectoire sociale sur les deux thématiques principales du fonds.

Un Comité d'investissement est chargé de vérifier que les étapes du processus de sélection ont bien été respectées :

- Due diligence systématique. Le questionnaire adressé est composé d'une grille d'indicateurs ESG standardisée sur quatre thématiques : gouvernance, social, environnement, parties prenantes externes ;
- Une évaluation des controverses ;
- Une évaluation des principales incidences négatives ;
- La définition de clause d'impact (margin ratchet) sur au moins un des deux objectifs : création d'emplois ou augmentation du pouvoir d'achat des employés.

Cette clause est adaptée aux enjeux sociaux des sociétés et est choisie conjointement avec chaque société en portefeuille afin de motiver les équipes dirigeantes à l'atteinte de ces indicateurs.

## Liste des fonds ouverts articles 8 et 9 SFDR

Une offre largement alignée sur les exigences réglementaires SFDR  
 Au 31/12/2022, 94% de nos fonds ouverts respectent les exigences du règlement européen SFDR, soit parce qu'ils font la promotion de critères environnementaux et sociaux (article 8) soit parce qu'ils ont un objectif d'investissement durable (article 9).

Parmi nos fonds classés article 8 et article 9 selon SFDR, 86% ont un Label ISR.

### Offre Durable

#### Fonds actions - 94%

AMERI-GAN - [Label ISR](#)  
 AMERI-GAN HEDGED  
 FINAMA ACTIONS INTERNATIONALES - [Label ISR](#)  
 FRANCE GAN - [Label ISR](#)  
 G FUND - AVENIR EURO - [Label ISR](#)  
 G FUND - AVENIR EUROPE - [Label ISR](#)  
 G FUND - AVENIR SMALL CAP - [Label ISR](#)  
 G FUND - TOTAL RETURN ALL CAP EUROPE  
 G FUND - WORLD (R)EVOLUTIONS - [Label ISR](#)  
 G FUND OPPORTUNITIES EUROPE - [Label ISR](#)  
 G FUND WORLD VISION(R)  
 GROUPAMA ACTIONS EUROPEENNES  
 GROUPAMA ACTIONS RETRAITE - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA AVENIR EURO - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA EURO EQUITIES - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA EUROPE ACTIONS IMMOBILIER - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA EUROPE EQUITIES - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA FRANCE STOCK - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA MONDACTIONS - [Label ISR](#)  
 GROUPAMA SELECTION PME-ETI  
 GROUPAMA US EQUITIES - [Label ISR](#)  
 G FUND EQUITY CONVICTIONS ISR - [Label ISR](#)  
 G FUND FUTURE FOR GENERATIONS - [Label ISR](#)  
 G FUND HEALTH AND WELLNESS - [Label ISR](#)



## Fonds Obligatoire - 54%

G FUND - ALPHA FIXED INCOME  
 G FUND - EUROPEAN CONVERTIBLE BONDS  
 G FUND - GLOBAL BONDS - Label ISR  
 G FUND - GLOBAL CONVERTIBLE BONDS  
 G FUND - GLOBAL INFLATION SHORT DURATION  
 G FUND - HIGH YIELD MATURITY 3  
 G FUND - SHORT TERM ABSOLUTE RETURN  
 G FUND - TOTAL RETURN BONDS  
 G FUND CREDIT EURO ISR - Label ISR  
 G FUND GLOBAL GREEN BONDS  
 GROUPAMA AXIOM LEGACY  
 GROUPAMA CONVERTIBLES - Label ISR  
 GROUPAMA CREDIT EURO CT - Label ISR  
 GROUPAMA ETAT EURO ISR - Label ISR  
 GROUPAMA ETAT MONDE  
 GROUPAMA INDEX INFLATION MONDE  
 GROUPAMA OBLIG EURO - Label ISR  
 GROUPAMA OBLIG MONDE  
 GROUPAMA ULTRA SHORT TERM BOND - Label ISR

## Fonds Monétaire - 100%

GROUPAMA ENTREPRISES - Label ISR  
 GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE MONETAIRE - Label ISR  
 GROUPAMA MONETAIRE - Label ISR  
 GROUPAMA TRESORERIE - Label ISR  
 TESORUS MONETAIRE - Label ISR

## Fonds Diversifiés - 67%

G FUND - NEW DEAL EUROPE  
 GAN DYNAMISME - Label ISR  
 GAN EQUILIBRE  
 GAN PRUDENCE - Label ISR  
 GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE DYNAMIQUE - Label ISR  
 GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE EQUILIBRE - Label ISR  
 GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE PRUDENCE - Label ISR  
 GROUPAMA EPARGNE & RETRAITE SOLIDAIRE  
 GROUPAMA EQUILIBRE  
 GROUPAMA EVOLUTION EQUILIBRE  
 GROUPAMA EVOLUTION TRANQUILLITE  
 GROUPAMA SELECTION EURO DIVERSIFIE  
 GROUPAMA SELECTION ISR CONVICTIONS - Label ISR  
 GROUPAMA SELECTION ISR DYNAMISME - Label ISR  
 GROUPAMA SELECTION ISR PRUDENCE - Label ISR



RETRAITE DYNAMIQUE - Label ISR  
RETRAITE EQUILIBRE - Label ISR  
RETRAITE HARMONIE - Label ISR  
RETRAITE PERENNITE - Label ISR  
RETRAITE PLENITUDE - Label ISR  
RETRAITE PRUDENCE - Label ISR  
TESORUS DYNAMIQUE - Label ISR  
TESORUS EQUILIBRE - Label ISR  
TESORUS PRUDENCE - Label ISR

## Fonds Actifs réels

GROUPAMA TIKEHAU DIVERSIFIED DEBT FUND

Une information plus détaillée de nos fonds ISR est disponible dans les documents « Code de transparence » disponibles sur notre site internet.



- Introduction

- 1 Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité

- 2 Une approche ESG fondée sur la double matérialité

- 3 L'offre durable de Groupama AM

- 4 Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM**

- Tableau des PAI
- Indicateurs environnementaux
- Investissements dans les obligations vertes
- Exposition aux énergies fossiles

- 5 Bilan de la politique RSE de Groupama AM

- Annexes

## Tableau des PAI

### Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement			
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Incidence	Taux de couverture
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	20 722 083,2	47,8%
		2 356 082,8	47,8%
		226 246 193,1	47,8%
	2. Empreinte carbone	2 473,4	47,8%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	1 928,4	55,0%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	3,5%	23,7%
Biodiversité	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	1,5%	4,0%
	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	0,0%	0,0%
	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	1,0%	66,6%
Eau	8. Rejets dans l'eau	154,5	1,9%
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	0,0	0,0%
Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption			
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	11,0%	60,1%
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,0%	0,0%
	12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	0,0%	3%
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	5,6%	16,3%
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	0,2%	63,2%
Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux			
Environnement	15. Intensité de GES	0,0	0,0%
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	0,0	0,0%
		0,0%	0,0%

Tableau 2

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Incidence [année n]	Taux de couverture
Eau, déchets et autres matières	6. Utilisation et recyclage de l'eau	20,7%	39,7%

Tableau 3

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés			
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité		Incidence [année n]	Taux de couverture
Questions sociales et de personnel	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	24,1%	43,90%

## Indicateurs environnementaux

Les tableaux ci-dessous représentent les résultats des indicateurs de performance environnementale utilisés par Groupama AM sur tous ses investissements détenus en direct en actions d'entreprises et en obligations d'entreprises au 31/12/2022. Ces résultats sont comparés à ceux de l'année précédente.

### Investissements en obligations d'entreprises

	Intensité carbone (scope 1 + 2 + 3 amont)	Part verte éligible	Part verte alignée	NEC	Température (SB2A)	Score risque physique	Score risque de transition
	TCO2e / M EUR CA	%	%	%	°C	/100	/100
Investissements détenus en direct (au 31/12/2022)	394	27%	7%	5%	2,7	28	35
Investissements détenus en direct (au 31/12/2021)	398	26%	6%	13%	2,6	35	35
Taux de couverture (en %)	88%	89%	34%	88%	88%	69%	69%

Source : Iceberg DataLab – calculs : Groupama AM

### Investissements en actions d'entreprises

	Intensité carbone (scope 1 + 2 + 3 amont)	Part verte éligible	Part verte alignée	NEC	Température (SB2A)	Score risque physique	Score risque de transition
	TCO2e / M EUR CA	%	%	%	°C	/100	/100
Investissements détenus en direct (au 31/12/2022)	351	18%	3%	1%	2,8	30	36
Investissements détenus en direct (au 31/12/2021)	343	20%	3%	1%	2,7	31	29
Taux de couverture (en %)	84%	82%	29%	79%	81%	75%	75%

Source : Iceberg DataLab – calculs : Groupama AM

**La performance environnementale de nos investissements en obligations d'entreprise est relativement stable par rapport à l'année précédente.**

Une dynamique positive est observée sur les indicateurs suivants : intensité carbone, part verte éligible, part verte alignée et score risque physique. Concernant la NEC, le taux de couverture a fortement augmenté passant de 40% (fin 2021) à 88% en raison de la couverture d'émetteurs considérés comme ayant des enjeux environnementaux modérés ou faibles. Ces émetteurs ont par défaut une NEC à 0%, ce qui conduit la NEC de la poche d'obligations d'entreprise à être inférieure à celle de l'année précédente.

Néanmoins, la **NEC reste positive**, ce qui signifie que nos investissements en obligations d'entreprise contribuent positivement à la transition énergétique et écologique.

**La performance environnementale de nos investissements en actions d'entreprise est stable sur la part verte alignée, la NEC et le score de risque physique.**

Concernant l'intensité carbone, la hausse de l'indicateur est principalement expliquée par la hausse de l'intensité carbone moyenne de plusieurs secteurs tels que : *Real Estate* (+66%), *Commercial & Professional Services* (+43%) et *Consumer Staples Distribution & Retail* (+29%).

**Quant à l'alignement avec l'Accord de Paris**, les poches en actions et en obligations d'entreprise sont légèrement moins bien positionnées que l'année précédente, en raison de la hausse de la température moyenne implicite de plusieurs secteurs tels que : *Materials* (+17%), *Real Estate* (+11%) et dans une moindre mesure, *Automobiles & Components* (+5%), *Commercial & Professional Services* (+6%) et *Food, Beverage & Tobacco* (+5%).



## Investissements en obligations souveraines

Groupama AM calcule la performance environnementale de tous ses investissements détenus en direct en obligations souveraines au 31/12/2022.

	Intensité carbone	Température (SB2A)
	Emissions nationales de GES / PIB (territoriales + importées)	Alignement avec l'Accord de Paris
	TCO2e / m EUR PIB	°C
Investissements détenus en direct (au 31/12/2022)	220	1,9
Investissements détenus en direct (au 31/12/2021)	217	1,9
<b>Taux de couverture (en %)</b>	<b>85%</b>	<b>93%</b>

Source : Iceberg DataLab – calculs : Groupama AM

**Concernant nos investissements en obligations souveraines, notre performance est relativement stable par rapport à l'année précédente sur les indicateurs environnementaux.**

Notre performance sur l'intensité carbone s'explique par des investissements prépondérants en dettes française et italienne.

L'alignement du portefeuille est estimé comme aligné avec un scénario 2°C concernant les obligations souveraines. C'est encore une fois le poids des obligations françaises qui contribue positivement à cette performance puisque la température estimée de l'Etat français est alignée avec l'Accord de Paris (1,7°C).

A ce jour, les résultats pour la part verte éligible et la part verte alignée sont des données estimées par notre fournisseur de données, ce qui ne permet pas de publier des indicateurs liés à la taxonomie en conformité avec le décret d'application de l'Article 29 la loi Energie Climat (LEC).

## Indicateurs d'impact biodiversité

Cf. partie II. 3. Biodiversité : notre stratégie d'alignement sur les objectifs de long terme liés à la biodiversité

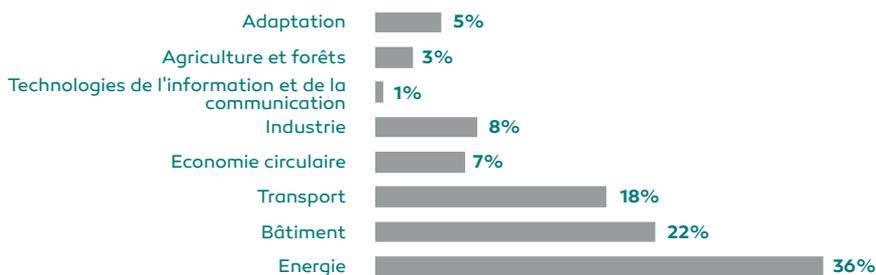
## Investissements dans des obligations vertes

A fin 2022, notre gestion était investie à hauteur de 2,3 milliards d'euros dans des obligations vertes :

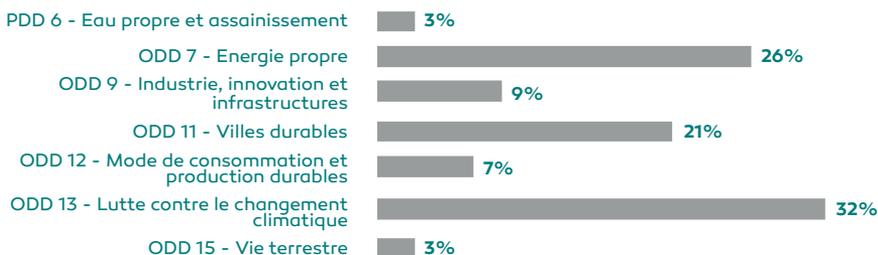
- Qui contribuent principalement à l'ODD 13 « Lutte contre le changement climatique », à l'ODD 7 « Energie propre » et à l'ODD 11 « Villes durables » ;
- Qui financent principalement des projets liés à l'énergie, aux bâtiments verts et aux transports propres.

Groupama AM calcule la répartition par secteur et par contribution aux ODD de tous ses investissements en obligations vertes détenues en direct au 31/12/2022.

### Répartition des obligations vertes par secteur



### Répartition des obligations vertes par contribution aux ODD



Source : Groupama AM

## ***Exposition aux énergies fossiles***

Au 31/12/2022, l'exposition totale au charbon de Groupama AM est de 2918 millions d'euros, soit seulement 3% de l'ensemble de ses encours. Cette exposition est calculée sur la base et selon la méthodologie de la liste de la GCEL (Global Coal Exit List) de l'ONG Urgewald.

Au 31/12/2022, l'exposition totale au pétrole et au gaz non conventionnels de Groupama AM est de 887 millions d'euros, soit moins de 1% de l'ensemble de ses encours. Cette exposition est calculée sur la base et selon la méthodologie de la liste de la GOGEL (Global Oil & Gas Exit List) de l'ONG Urgewald.

Au 31/12/2022, la part des encours dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (pétrole et gaz) est de 1 038 millions d'euros.



- Introduction

- 1 Une stratégie Capital naturel dédiée aux enjeux de climat et de biodiversité

- 2 Une approche ESG fondée sur la double matérialité

- 3 L'offre durable de Groupama AM

- 4 Mesurer l'incidence des investissements de Groupama AM

## **5 Bilan de la politique RSE de Groupama AM**

- Annexes

## ***Un engagement social en faveur de nos collaborateurs***

Groupama AM affirme son engagement social en tant qu'employeur en favorisant le développement des compétences de ses collaborateurs en proposant des programmes de formation spécifiques favorisant ainsi la mobilité interne ainsi que la mobilité en provenance et/ou à destination des entités du Groupe. Cet engagement social se décline également via notre Plan de Développement Managérial qui aide les managers à accompagner positivement leurs collaborateurs, et à valoriser leurs compétences. Enfin, un système de parrainage transverse entre collaborateurs a été mis en place pour tous les salariés signant un contrat de plus de six mois.

### **Des manifestations régulières au service du bien-être au travail**

Chaque année, une semaine sur ce thème est proposée aux collaborateurs. Son objectif est de leur prodiguer des conseils pratiques visant à améliorer leur qualité de vie au travail en abordant des thèmes comme l'ergonomie du poste de travail, les gestes et postures à favoriser, la confiance en soi, l'apport de la sophrologie.... Par ailleurs, un partenariat avec l'organisme Responsage, a été mis en place en collaboration avec les représentants du personnel, afin de faciliter le quotidien des salariés aidants.

### **Une attention particulière portée au handicap**

Sensible à l'employabilité des travailleurs handicapés, Groupama AM transmet systématiquement ses offres de postes et de stages à des organismes spécialisés dans le recrutement et la formation de personnes en situation de handicap et verse une partie de la taxe d'apprentissage à des instituts spécialisés dans le handicap. Elle a mis en place depuis plusieurs années un partenariat avec l'entreprise solidaire AlterMassage. Plusieurs sessions de massages, prodiguées par des personnes non ou mal voyantes, sont organisées au cours de l'année au bénéfice des collaborateurs de Groupama AM. De plus, elle fait appel à la structure de l'économie sociale et solidaire AP'AIPS, une entreprise qui emploie 200 salariés en situation de handicap dont certains interviennent dans nos locaux afin de s'occuper des plantes qui décorent les parties communes et les bureaux des collaborateurs.

## Un engagement contre les discriminations

La société de gestion, alignée sur la stratégie du Groupe, s'attache également à promouvoir la parité hommes / femmes.

### Index égalité professionnelle



**88**/100

Groupama AM a obtenu le score élevé de 88/100 à l'index « égalité professionnelle entre les hommes et les femmes » au titre de l'année 2021. Elle s'implique au quotidien dans la lutte contre la discrimination en favorisant une politique de recrutement qui promeut la diversité des profils, respectant la culture d'entreprise de Groupama AM.

## ***Des engagements en faveur de la société civile***

En termes d'engagement sociétal Groupama AM contribue à soutenir des causes d'intérêt général via ses actions de mécénat.

Une aide financière significative est consacrée à l'aide à l'Enfance, ciblant particulièrement les structures accueillant et participant à l'éducation des enfants défavorisés, malades et/ou handicapés ; ces organismes bénéficient à la fois de dons financiers et de dons en nature (ordinateurs, bicyclettes ...) permettant d'améliorer l'accueil dans ces établissements.

A titre d'illustration de ses actions de mécénat qui conjuguent aide à l'Enfance et Education, Groupama AM a poursuivi son soutien (initié en 2018) au projet DEMOS (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale). Il s'agit d'un projet de démocratisation culturelle s'adressant à des enfants habitant dans des zones insuffisamment dotées en institutions culturelles.

L'aide à la recherche médicale est également un axe d'engagement complémentaire qui se traduit notamment par son soutien à la Fondation Groupama pour les maladies rares.

### **Engagement de l'entreprise auprès des populations victimes du conflit en Ukraine : démonstration de notre réactivité et de l'engagement des collaborateurs.**

Plusieurs actions caritatives ont été mises en place pour soutenir les populations victimes des événements en Ukraine. Dans un premier temps, afin de répondre à l'urgence, une collecte de denrées alimentaires auprès des collaborateurs a été organisée. S'en est suivie la mise en œuvre d'une collecte de dons via la plateforme de la Croix-Rouge où chaque don des collaborateurs était abondé par l'entreprise. Par la suite un tournoi de Football caritatif réunissant les filiales parisiennes du Groupe Groupama a également été organisé, chaque entité participante s'engageant à effectuer un don à l'Ukraine. Enfin des ordinateurs ont été distribués à des lycéens et étudiants ukrainiens réfugiés afin de faciliter leur scolarité.

## Taxe d'apprentissage

En 2022, Groupama AM a poursuivi son soutien, dans le cadre de la taxe d'apprentissage, en faveur notamment de l'institut Médico Educatif Léopold Bellan (enfants et adolescents atteints de déficience intellectuelle), de l'institut médicoprofessionnel «Faîtes des couleurs» (ateliers scolaires et techniques pour adolescents handicapés mentaux) ou encore de l'institut Médico Professionnel au service des aveugles et malvoyants Valentin Haüy.

## Contribution Agefiph

Afin que notre aide soit parfaitement fléchée nous avons choisi d'en dédier une partie au profit de la Fédération des Malades et Handicapés (organisme qui promeut l'intégration professionnelle et sociale des travailleurs handicapés).

## Groupama AM, engagée via ses collaborateurs au profit de la Société Civile

Cet engagement de l'entreprise vis-à-vis de la Société Civile a également pour objectif de soutenir l'engagement personnel des collaborateurs dans leurs propres missions caritatives ou de les fédérer afin qu'ils soutiennent les actions de mécénat mises en place par la direction RSE de Groupama AM.

De nouvelles actions de soutien ont pu être initiées grâce à la création d'une compétition féminine au sein de notre Tournoi de football caritatif annuel. L'engagement sportif des équipes féminines représentantes d'entités du Groupe Groupama en a permis leur financement.

## Création de la Fondation Groupama Asset Management

Groupama AM a créé en décembre 2022 sa propre Fondation. Abrisée à la Fondation de France, elle déploiera en 2023 ses actions philanthropiques sur les piliers sociétaux à travers l'aide à l'éducation et environnementaux.

## Des engagements en faveur de l'environnement

Groupama AM, via des actions internes ciblées, s'emploie à limiter l'impact environnemental de ses activités (énergie, papier, eau, etc.). En particulier, en orientant sa stratégie environnementale vers des initiatives diverses telles que présentées dans le graphique ci-dessous :





## Annexe 1 : Liste des engagements collaboratifs

Société	Démarrage des échanges	Objectif
Siemens	2019 – clôturé en 2022	Initiative PRI - Climate action 100 + La stratégie ESG de la société doit s'aligner avec l'Accord de Paris Mesure : publication de la stratégie, du plan d'action assortis d'objectifs intermédiaires
Siemens	2019- clôturé en 2022	La stratégie ESG de la société doit être certifiée via la méthode SBTi. Mesure : Publication des objectifs de réduction des émissions de CO2 en lien avec l'initiative Science Based Target
Sanofi Novartis	2019	Progrès à faire sur l'ODD – Objectif de développement durable des Nations Unies 3 (Bonne Santé et Bien-être) Mesure : évolution dans le classement d'ATM (Access to Medicine) à chaque actualisation de l'étude
Sanofi Novartis Astra Zeneca Roche	2020	Demander aux sociétés de : - communiquer sur les initiatives de lutte contre la pandémie - collaborer avec les gouvernements - sécuriser les employés et les fournisseurs. Mesure : diminution des controverses
Sanofi Eurofins Bio Mérieux Roche	2021	Soutenir ACT - programme de l'OMS visant la diffusion équitable des vaccins contre le Covid19. Mesures : - Diagnostic : production de tests rapides, de qualité et abordables - Vaccins : contribution au dispositif COVAX : nombre de doses offertes
Korian	2021	Soutenir le développement et la standardisation des normes en matière de qualité des soins et de conditions de travail dans les maisons de retraite. Mesure: suivi des indicateurs ESG
Orpea	2021	Soutenir le développement et la standardisation des normes en matière de qualité des soins et de conditions de travail dans les maisons de retraite. Mesure: indicateurs ESG et objectifs associés
Engie	2021	Introduction de la stratégie de neutralité de carbone dans les statuts en lien avec la raison d'être Mesure : engagement climatiques et objectifs associés (« Say on Climate »)
Orpea	2022	Lancement d'un appel à la direction avant l'AG: demande d'un vote de confiance, mise en place d'états généraux, publication d'un plan de transformation, préciser le rôle du comité d'éthique Mesure : progrès réalisés et mise en place d'un plan d'action

## Annexe 2 : Liste des engagements individuels 2022

Société	Démarrage des échanges	Objectif
RWE	2020, renouvellement en 2022	Diminuer son exposition au charbon thermique d'ici à 2030 en cohérence avec les seuils de notre politique Energies fossiles Mesure des investissements permettant d'augmenter la capacité de production dans les énergies renouvelables
Korian	2019 renforcé en 2021 via initiative collaborative IIRC	Améliorer la qualité des conditions de travail et le climat interne et établir une stratégie environnementale Mesure: définition et publication d'indicateurs ESG
Fortnox	2021	Améliorer la transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain Mesure: définition et publication des indicateurs ESG (Green IT)
Sixt	2021	Améliorer la prise en compte des enjeux ESG dans la stratégie post crise sanitaire de l'entreprise avec plus de transparence Mesure: publication des indicateurs et introduction de critères ESG dans la rémunération du management
Interroll	2021	Accroître la transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain Mesure: publication des indicateurs ESG (Green Supply)
Varta	2021 - Arrêt en 2022	Accroître la transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain
Reply SpA	2021	Transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain. Mesure via la publication des indicateurs ESG (Green IT)
lonis	2021	Accompagner la société pour accroître sa transparence sur la stratégie environnementale et la gestion du capital humain Mesure: publication de davantage d'indicateurs ESG sur la stratégie environnementale et la politique de rémunération

## Annexe 3 : Tableau de correspondance SFDR

<b>Article 3 – Transparence des politiques relatives aux risques en matière de durabilité</b>	Définition des risques de durabilité	III.1
	Déclinaison dans les gestions	IV.2.b.
<b>Article 4 - Transparence des incidences négatives en matière de durabilité au niveau des entités</b>		III.4
<b>Article 5 - Transparence des politiques de rémunération en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité</b>		1.6

Annexe 4 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés		Indicateurs climatiques et autres indicateurs relatifs à l'environnement	
Indicateurs d'incidence négative sur la durabilité	Elément de mesure	Incidence 2022	Explication
Emissions de gaz à effet de serre	1. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 en tonnes d'équivalents CO2 20 722 083,2	Taux de couverture : 47,8%
		Emissions de GES de niveau 2 en tonnes d'équivalents CO2 2 356 082,8	Taux de couverture : 47,8%
		Emissions de GES de niveau 3 en tonnes d'équivalents CO2 226 246 193,1	Taux de couverture : 47,8%
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros investis 2 473,4	Taux de couverture : 47,8%
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements 1 928,4	Taux de couverture : 55,0%
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en %) 3,5%	Taux de couverture : 23,7%
	5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) 1,5%	Taux de couverture des émetteurs par notre fournisseur en amélioration progressive : plus de 40% à fin mars

Annexe 4 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 1

	6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Groupama AM n'a pas été en mesure d'obtenir les informations auprès des sociétés bénéficiaires des investissements à cette date	Couverture : nulle au 31/12	Taux de couverture des émetteurs suivi par notre fournisseur en amélioration progressive.
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en %)	1,0%	Taux de couverture : 66,6%	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	154,5	- Calcul : le résultat obtenu n'est pas rapporté à la valeur d'entreprise. - Couverture : Taux de couverture inférieure à 2%	Taux de couverture de l'univers des émetteurs suivi par notre fournisseur en amélioration progressive ; près de 10% à fin mars
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,0	- Calcul : le résultat obtenu n'est pas rapporté à la valeur d'entreprise - Couverture : Taux de couverture très faible < 1%	Taux de couverture de l'univers des émetteurs suivi par notre fournisseur en amélioration progressive ; près de 50% à fin mars.

Annexe 4 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)

Tableau 1

Indicateurs liés aux questions sociales, de personnel, de respect des droits de l'Homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

<p>10. Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en %)</p>	<p>11,0%</p>	<p>Taux de couverture : 60,1%</p>	
<p>11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations (exprimée en %)</p>	<p>Groupama AM n'a pas été en mesure d'obtenir les informations auprès des sociétés bénéficiaires des investissements à cette date</p>	<p>Taux de couverture nulle au 31/12</p>	<p>Au 31/03/23, le périmètre des emmetteurs de notre provider est couvert à près de 100%.</p>
<p>12. Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé</p>	<p>Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)</p>	<p>0,0%</p>	<p>Taux de couverture inférieur à 5%</p>	<p>Taux de couverture de l'univers des emmetteurs suivi par notre fournisseur en amélioration progressive : 23% au 31/03 vs 5% au 31/12.</p>
<p>13. Mixité au sein des organes de gouvernance</p>	<p>Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres</p>	<p>5,6%</p>	<p>Taux de couverture : 16,3%</p>	
<p>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</p>	<p>Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en %)</p>	<p>0,2%</p>	<p>Taux de couverture : 63,2%</p>	

Les questions sociales et de personnel

Annexe 4 : Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 1

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonnes d'équivalents CO2 par millions d'euros de produits intérieur brut	Groupama AM n'a pas été en mesure d'obtenir les informations nécessaires à cette date	Couverture : nulle au 31/12
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (valeur numérique)	Groupama AM n'a pas été en mesure d'obtenir les informations nécessaires à cette date	Couverture : nulle au 31/12
		Proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimée en %)	Groupama AM n'a pas été en mesure d'obtenir les informations nécessaires à cette date	Couverture : nulle au 31/12

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles (exprimée en %)	Non pertinent	
Efficacité énergétique	18. Expositions à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique (exprimée en %)	Non pertinent	

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Emissions	1. Emissions de polluants inorganiques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants inorganiques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			
	2. Emissions de polluants atmosphériques	Tonnes d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques par million d'euros investi, en moyenne pondérée			
	3. Emissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Tonnes d'équivalents CO2 d'émissions de substances qui appauvrissent la couche d'ozone, par million d'euros investi, en moyenne pondérée			
Performance énergétique	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris (en %)			
	5. Ventilation des consommations d'énergie par type de sources d'énergie non renouvelables	Part d'énergie provenant de sources non renouvelables utilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)			
	6. Utilisation et recyclage de l'eau	1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en %)	20,7%	Taux de couverture : 39,7%	

*Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR*

7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau (en %)		
8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé	Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau (en %)		
9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) n° 1893/2006 (en %)		
10. Dégradation des terres, désertification, imperméabilisation des sols	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités entraînent une dégradation des terres, une désertification ou une imperméabilisation des sols (en %)		
11. Investissements dans des sociétés sans pratiques foncières/agricoles durables	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques ou politiques foncières/agricoles durables (en %)		
12. Investissements dans des sociétés sans pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers	Part d'investissement dans des sociétés qui ne suivent pas de pratiques durables en ce qui concerne les océans/mers		
13. Ratio de déchets non recyclés	Tonnes de rejets non recyclés produits par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée		

Eau, déchets et autres matières

*Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR*

		1. Part d'investissement dans des sociétés dont les activités protent atteinte à des espèces menacées (en %)		
	14. Espèces naturelles et aires protégées	2. Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de protection de la biodiversité couvrant les sites opérationnels qu'elles possèdent, louent ou gèrent dans, ou à proximité d'une aire protégée ou d'une aire de grande valeur sur le plan de la biodiversité qui n'est pas une aire protégée (en %)		
	15. Déforestation	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation (en %)		
Titres verts	16. Part de titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'investissement dans des titres qui ne sont pas émis conformément à la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental (en %)		
<b>Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux</b>				
Titres verts	17. Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental	Part d'obligations qui ne sont pas émises en vertu de la législation de l'Union sur les obligations durables sur le plan environnemental		

*Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 2 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. a) des RTS SFDR*

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers				
Emissions de gaz à effet de serre	18. Emissions de GES	Emissions de GES de niveau 1 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2		
		Emissions de GES de niveau 2 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2		
		Emissions de GES de niveau 3 générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2		
		Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers en tonnes d'équivalents CO2		
Consommation d'énergie	19. Intensité de consommation d'énergie	Consommation d'énergie des actifs immobiliers détenus, en GWh par mètre carré		
Déchets	20. Production de déchets d'exploitation	Part des actifs immobiliers qui n'est pas équipée d'installations de tri de déchets ni couverte par un contrat de valorisation ou de recyclage des déchets (exprimée en %)		
Consommation de ressources	21. Consommation de matières premières pour des constructions neuves et des rénovations importantes	Part des matières premières (hors matériaux récupérés, recyclés ou biosourcés) dans le poids total des matériaux de construction utilisés pour des constructions neuves ou des rénovations importantes exprimée en %		
Biodiversité	22. Artificialisation des sols	Part de surface non-végétale (surface des sols sans végétation, ainsi que des toitures, terrasses et façades non végétalisées) dans la surface totale des parcelles de tous les actifs exprimée en %		

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
 Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés					
Incidence négative sur la durabilité	Incidence négative sur des facteurs de durabilité (qualitative ou quantitative)	Elément de mesure	Incidence 2022	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail (exprimée en %			
	2. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée			
	3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies	Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, accidents, décès ou maladies dans les concernées, en moyenne pondérée		Taux de couverture : 43,9%	
	4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs	Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) exprimée en %			
Questions sociales et de personnel	5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel	Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions du personnel exprimée en %			
	6. Protection insuffisante des lanceurs d'alerte	Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte exprimée en %			
	7. Cas de discrimination	1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée			
		2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée			
	8. Ratios de rémunération excessif	Ratio moyen pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculées sur l'ensemble des salariés exprimé en %			

*Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR*

	9. Absence de politique en matière de droits de l'Homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'Homme exprimée en %	
	10. Manque de diligence raisonnable	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'Homme exprimée en %	
	11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains exprimée en %	
Droits de l'Homme	12. Activités et fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important d'exploitation d'enfants par le travail, par zone géographique ou type d'activité exprimée en %	
	13. Activités et fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire	Part d'investissement dans des sociétés exposées à des activités ou à des fournisseurs présentant un risque important de travail forcé ou obligatoire, par zone géographique et/ou type d'activité exprimée en %	
	14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme	Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'Homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée	
	15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption exprimée en %	
Lutte contre la corruption et les actes de corruption	16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption	Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption exprimée en %	
	17 a. Nombre de condamnations pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Nombre de condamnations pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements	
	17 b. Montant des amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption	Montant des amendes infligées pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements	

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (Annexe 1 du règlement européen 2022-1288)  
 Tableau 3 - A minima un indicateur de ce tableau (au choix de l'acteur) doit être calculé et publié comme exigé par l'A6 1. b) des RTS SFDR

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

Social	18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus	Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet)		
	19. Score moyen en matière de liberté d'expression	Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet)		
	20. Performance moyenne en matière de droits de l'Homme	Performance moyenne, en matière de droits de l'Homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet		
	21. Score moyen en matière de corruption	Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet		
Droits de l'Homme	22. Pays et territoires non coopératifs à des fins locales	Investissement dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins locales		
	23. Score moyen en matière de stabilité politique	Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet		
Gouvernance	24. Score moyen en matière d'état de droit	Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet		

# GLOSSAIRE

## Accord de Paris

Signé entre 195 États membres de l'ONU à la fin de la COP21 qui s'est tenue à Paris en 2015, c'est le premier accord universel sur le climat. Il définit un plan d'action afin de maintenir la hausse des températures à un niveau bien inférieur à 2°C. Cet accord marque aussi la mobilisation des acteurs privés sur le sujet, en particulier des acteurs financiers, qui ont reconnu depuis l'importance du rôle du financement pour atteindre cet objectif.

## Do No Significant Harm - DNSH

Principe provenant des règlements SFDR et Taxonomie, impliquant de ne pas causer de préjudice significatif aux autres objectifs environnementaux ou sociaux lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un des six objectifs environnementaux de la Taxonomie ou lorsqu'un investisseur s'engage à respecter un objectif d'investissement durable au titre de SFDR

## ESG

Ce sigle désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance qui sont utilisés par la communauté financière pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

- Les critères environnementaux : ils concernent l'analyse des impacts des activités des entreprises en matière d'émissions carbone, de protection de la biodiversité, de gestion des déchets, des pollutions, de gestion et qualité de l'eau...  
Les critères sociaux : ils regroupent l'analyse du capital humain de l'entreprise – compétences, formations, culture d'entreprise... - et l'analyse des impacts sociétaux, c'est-à-dire sur les différentes parties prenantes de l'entreprise que sont les clients, fournisseurs, société civile.  
Les critères de gouvernance : l'ensemble des règles qui régissent la manière dont
- les entreprises sont contrôlées et dirigées. Elle répartit les droits et les obligations des différents intervenants au sein de l'entreprise. L'analyse de la gouvernance permet de vérifier que les pouvoirs de contrôle sont efficaces pour s'assurer de la bonne exécution de la stratégie par les dirigeants, et si ceux-ci œuvrent dans l'intérêt de l'ensemble des actionnaires et des parties prenantes de l'entreprise.

## Indicateur d'alignement sur une trajectoire climatique

Afin d'avoir une vision plus prospective de l'impact direct des activités des entreprises sur le climat, nous nous appuyons également sur un indicateur d'alignement avec une trajectoire climatique, qui nous fournit des éléments sur la trajectoire passée et future des émissions carbone de l'entreprise par rapport à tel scénario.

L'indicateur d'alignement fourni par Iceberg Data Lab s'appuie sur l'approche SB2A (« Science based 2°C Alignment »). Cette méthodologie est constituée de 4 étapes traduisant la différence entre la trajectoire d'une entreprise et sa trajectoire de référence de 2 °C en une température conforme à la science du climat. L'approche SB2A se base sur les scénarios 2°C de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) et sur les méthodologies SBT (Science based targets) et ACT (Assessing low Carbon Transition). Cette dernière est une méthode portée conjointement par l'ADEME (l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et le CDP (Carbon Disclosure Project) permettant d'évaluer les stratégies Climat des entreprises et leur alignement par rapport aux trajectoires de décarbonation sectorielles.

- 1ère étape : Evaluation de la performance carbone de l'entreprise en se basant sur l'intensité carbone physique en tCO<sub>2</sub>e/ unité de mesure de l'activité (spécifique à chaque secteur) et sur le mix produits / services (en prenant en compte l'année actuelle, la performance historique et les prévisions).
- 2ème étape : Choix du scénario 2°C de référence auquel comparer la performance carbone de l'entreprise : il existe des scénarios d'intensité par secteur et zone géographique.
- 3ème étape : Comparaison de la performance carbone de l'entreprise avec la trajectoire 2°C théorique de celle-ci : La méthodologie SB2A calcule le dépassement/sous-dépassement cumulé de 2010 à 2050 des émissions de carbone par rapport à la trajectoire de température que la société devrait suivre pour converger d'ici 2050 (par rapport à la moyenne du secteur).
- 4ème étape : Conversion en température (°C) : le ratio de carbone excédentaire est converti en une température de réchauffement planétaire équivalente en utilisant des algorithmes basés sur la climatologie. Concrètement, une entreprise dont le budget carbone est égal à la référence de 2°C aurait une température de réchauffement climatique équivalente de 2°C, tandis que les entreprises ayant un budget carbone inférieur et supérieur auraient respectivement des températures inférieures et supérieures à 2°C.

## Intensité carbone

Addition des émissions du scope 1, 2 et 3 (amont), normalisées par million d'euros de chiffre d'affaires.

**SCOPE 1 (BILAN CARBONE)** : Émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel.

**SCOPE 2 (BILAN CARBONE)** : Émissions indirectes liées aux consommations d'énergie.

**SCOPE 3 (BILAN CARBONE)** : Autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au scope 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestion des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de productions...

## Investissement durable

Selon le règlement SFDR, il s'agit d'un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental (énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effets de serre, effets sur la biodiversité et l'économie circulaire), ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social (lutte contre les inégalités, investissement dans le capital humain ou des communautés économiquement ou socialement défavorisées), pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

## Objectifs de développement durable (ODD)

Les 17 Objectifs de développement durable (ODD) ont été adoptés par les pays membres de l'ONU en septembre 2015 avec pour horizon 2030. Ils ambitionnent de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques, en veillant à ne laisser personne de côté. Ces 17 objectifs sont déclinés en 169 cibles et 244 indicateurs de pilotage, destinés en premier lieu à l'action publique. Pour autant, les acteurs privés, que ce soient les entreprises ou les investisseurs, cherchent de plus en plus à montrer leurs contributions à ces ODD.

## Obligations durables

Les obligations durables (« sustainable bond ») sont des émissions obligataires que lance une entreprise, une organisation internationale ou une collectivité locale sur les marchés financiers pour financer un projet ou une activité précise, qui aura un fort bénéfice environnemental et social. Ces obligations incluent notamment les obligations vertes (« green bonds ») et les obligations sociales (« social bonds »).

## Part verte

Pourcentage du chiffre d'affaires de l'entreprise généré par une technologie/activité considérée comme favorable à la transition énergétique et écologique. Plus la part verte d'une entreprise est proche de 0%, plus celle-ci est soumise à des risques de transition. La méthode de calcul de la part verte se base sur la définition des activités alignées de la taxonomie verte européenne.

## Principal Adverse Impact (PAI) ou incidences négatives en matière de durabilité

Il s'agit des impacts négatifs significatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, c'est-à-dire sur des enjeux environnementaux, sociaux, ou encore en matière de droits de l'homme. Le règlement SFDR établit une liste de 14 indicateurs obligatoires et 2 indicateurs optionnels, qui sont par exemple : l'empreinte carbone, l'exposition des entreprises aux énergies fossiles, l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la violation de standards sociaux minimaux. Ces indicateurs montrent la matérialité ESG, c'est-à-dire l'impact mesurable des choix d'investissements qui sont faits.

## Règlement SFDR

Règlement européen sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation), entré en vigueur en mars 2021. Il a pour objectif de décrire et expliquer dans les documents précontractuels, la stratégie d'investissement durable et la façon dont les sociétés de gestion intègrent les informations en termes de durabilité de leurs produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ce règlement classe les fonds en 3 catégories : les fonds « article 6 », sans objectif particulier en matière de durabilité, les fonds « article 8 », mettant en avant des caractéristiques ESG (leur empreinte carbone, par exemple) sans que ce soit nécessairement leur point de préoccupation central et, enfin, les fonds « article 9 » ayant au moins un véritable objectif durable (cela peut-être par exemple d'investir dans un portefeuille compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limitation du réchauffement climatique).

## Responsabilité Sociale des Entreprises – RSE

La RSE, également appelée Responsabilité Sociale des Entreprises, est définie comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales, économiques et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. En d'autres termes, la RSE c'est la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable.

## Risques de durabilité

Évènement ou situation dans le domaine de l'environnement, du social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. Également appelé matérialité financière. Il s'agit par exemple des impacts financiers à la suite d'un accident industriel, à des accusations de corruption ou de blanchiment d'argent ou de la perte de valeur de certaines activités en raison de leur impact environnemental, comme la production d'électricité à base de charbon.

## **Taxonomie verte européenne**

Le règlement européen Taxonomie a pour objectif d'établir un outil de classification destiné à aider les investisseurs et les entreprises à orienter les capitaux vers des activités économiques respectueuses de l'environnement. Une activité économique sera considérée durable sur le plan environnemental au sens du règlement Taxonomie si elle respecte un des six objectifs environnementaux définis, sans causer de préjudice significatif aux cinq autres et en respectant des garanties sociales minimales.



## AVERTISSEMENT

Ce document est conçu exclusivement à des fins d'information. Groupama Asset Management et ses filiales déclinent toute responsabilité en cas d'altération, déformation ou falsification dont ce document pourrait faire l'objet.

Toute modification, utilisation ou diffusion non autorisée, en tout ou partie de quelque manière que ce soit est interdite.

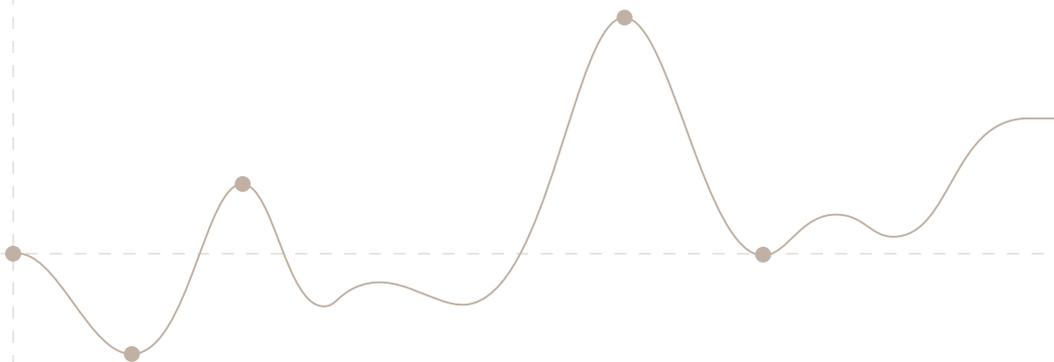
Les informations contenues dans cette publication sont basées sur des sources que nous considérons fiables, mais nous ne garantissons pas qu'elles soient exactes, complètes, valides ou à propos.

Ce document a été établi sur la base d'informations, projections, estimations, anticipations et hypothèses qui comportent une part de jugement subjectif.

Les analyses et conclusions sont l'expression d'une opinion indépendante, formée à partir des informations publiques disponibles à une date donnée et suivant l'application d'une méthodologie propre à Groupama AM. Compte tenu du caractère subjectif et indicatif de ces analyses, elles ne sauraient constituer un quelconque engagement ou garantie de Groupama AM ou un conseil en investissement personnalisé.

Ce support non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation d'investissement, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente ou d'arbitrage, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel.

Les équipes commerciales de Groupama Asset Management et ses filiales sont à votre disposition afin de vous permettre d'obtenir une recommandation personnalisée.





[www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)



Imprimé sur papier FSC 100% recyclé.

Siège social : 25, rue de la Ville l'Evêque 75008 Paris  
Tél.: 01.44.56.76.76 - Société de gestion de portefeuille  
Agrément GP93-02 du 05/01/93  
Société Anonyme au capital de 1 878 910 €  
RCS 369 522 152 Paris - Siret 389 522 152 00 047  
APE 6630Z - [www.groupama-am.com](http://www.groupama-am.com)  
Crédit photo : Shutterstock



**Groupama**  
ASSET MANAGEMENT

*Investir pour l'avenir*